



ROB

Rapport d' Orientations Budgétaires

2026

Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero - 63200 RIOM
04 73 647 444 - www.sba63.fr



ART L 2312-1 du CGCT :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Table des matières

Préambule : Bilan de mandat et perspectives	4
I - Eléments de contexte.....	7
A-Contexte économique et monétaire	7
B - Loi de finances pour 2026 (PLF 2026)	10
C - Législation et réglementation de la gestion des déchets	12
D - Cadre comptable et budgétaire	14
II - Orientations budgétaires 2026 – 2030	17
A - Les scénarios de prospective financière et les ratios de performance budgétaire.....	17
B - L'atterrissement prévisionnel 2025	18
C - Les recettes de fonctionnement	22
D - Les dépenses de fonctionnement.....	25
E - L'autofinancement	31
F - Les dépenses d'investissement	32
G - Le financement de la PPI et les projections d'endettement	37
III - La gestion du personnel	40
A - La masse salariale.....	40
B - Les effectifs	43
C – Santé au travail.....	46
D – Bien-être au travail	47

Préambule : Bilan de mandat et perspectives

A seulement quelques mois d'un renouvellement électoral, le Rapport d'orientations budgétaires 2026 (ROB 2026) revêt un caractère particulier puisqu'il se positionne comme un trait d'union entre le bilan du mandat qui s'achève et les projets qui accompagneront le prochain.

Le mandat 2020-2026, dans la continuité des orientations majeures mises en œuvre depuis le début des années 2010, a confirmé la volonté d'assurer un service public de collecte performant et innovant, allant au-delà des obligations réglementaires, avec des objectifs forts de réduction des déchets et de réemploi ainsi que de promotion de l'économie circulaire.

C'est notamment le cas de la mise en place de la TEOMi. Lancée officiellement en 2018 après une longue période de préparation, le SBA dispose aujourd'hui d'un recul de 7 ans sur cette fiscalité innovante qui est aujourd'hui maîtrisée techniquement par la collectivité et qui apporte des résultats positifs en termes de réduction des déchets ménagers (- 60kg d'ordures ménagères par hab en 10 ans). Face à des comportements individuels qui évoluent, l'enjeu du prochain mandat sera d'appliquer une stratégie tarifaire équilibrée qui confirmera le volet incitatif pour l'usager et assurera une dynamique de la ressource fiscale pour le SBA.

La réduction des ordures ménagères constatée suite au lancement de la TEOMi a aussi permis au SBA de poursuivre ses actions d'optimisation de la collecte avec la généralisation progressive, entre 2019 et 2023, de la C0.5 (collecte 1 fois toutes les deux semaines) pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte. La maîtrise des coûts étant un fil conducteur dans les choix opérationnels réalisés par le SBA, d'autres vecteurs d'optimisation seront exploités par le syndicat. Même si l'installation des PAC (points d'apports collectifs) ne suit pas uniquement un objectif de gestion, la poursuite de leur déploiement dans les prochaines années sera un élément facilitateur pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

S'inscrire dans l'ère du temps, c'est aussi proposer des moyens de collecte innovants. Après des phases préparatoires lancées avant 2020, deux équipements majeurs ont été ouverts en 2021 et 2023, à savoir les Pôles de valorisation de Lezoux et Combronde. Ces équipements, plus grands et plus fonctionnels, apportent des résultats visibles dans la collecte des matériaux en déchèterie, à la fois en termes de volumes captés et de tri à la source. L'actualisation du Schéma Directeur des Collectes de septembre 2024 prévoit un Pôle de Valorisation par EPCI membre du SBA, soutenu par un maillage d'éco-points de proximité. Ces projets sont inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2025-2030 (PPI) qui à partir de 2026 se concrétisera par le lancement des travaux des Pôles de Riom et de Veyre-Monton.

Ces deux équipements seront pour la première fois équipés de ressourceries. Le Pôle de Riom accueillera un espace économie circulaire en plus. Ainsi le SBA va poursuivre et accentuer ses actions pour devenir un acteur du réemploi local. Tout le travail engagé depuis maintenant une dizaine d'années pour poser les fondements d'une politique économie circulaire (labellisation, animation de réseau...) va donc maintenant se concrétiser à travers l'installation d'équipements dédiés et pérennes. Ce sont des projets qui donneront une nouvelle envergure à l'action environnementale du SBA. Pour compléter ces quelques lignes dédiées à l'économie circulaire, il faut noter la réussite du salon « Horizons Circulaires » organisé au printemps 2025. Pour la première fois, les acteurs publics et privés de ce domaine d'activité en croissance ont été rassemblés sur un même lieu pendant trois jours. Il faut également souligner la grande satisfaction d'avoir obtenu officiellement le label 4 étoiles de l'Ademe sur l'action économie circulaire du syndicat. Seules cinq entités publiques ont obtenu ce classement à l'échelle nationale.



La qualité des moyens affectés aux services administratifs et techniques de la collectivité est aussi une priorité. Dès le début de l'année 2026, les travaux de l'extension du siège de Riom seront engagés. Le site de Pont du Château sera remplacé par une nouvelle annexe technique située à quelques mètres du bâtiment actuel du siège du SBA. Gains fonctionnels et économies d'énergie sont attendus. D'autre part, les bâtiments actuels seront étendus afin d'accueillir dans de meilleures conditions les agents techniques du site de Pont-du-Château et d'offrir aux équipes administratives des espaces plus adaptés.

L'ensemble des projets d'investissement envisagés par le SBA est estimé à plus de 45 M€. Cette référence était déjà celle du ROB 2025. Cette trajectoire ambitieuse, mais financièrement accessible, compte tenu du fond de roulement à disposition du syndicat et de son faible niveau d'endettement, donne de l'intérêt à la prospective financière exposée dans ce document. Le fil conducteur est de déterminer la trajectoire à suivre en fonctionnement pour assurer un financement équilibré des investissements et maintenir une capacité d'intervention après 2030.

Esquisses du futur siège de Riom :





Esquisses du futur pôle de Riom :



I - Eléments de contexte

A- Contexte économique et monétaire

Depuis maintenant 5 ans, le syndicat fait face à un contexte économique et monétaire instable subissant les conséquences de la pandémie du Covid, d'un climat géopolitique incertain (ex de la guerre en Ukraine) ou encore d'une situation politique nationale chahutée. Sans véritable perspective d'accalmie à court et moyen terme, et anticipant les impacts liés aux effets du réchauffement climatique, certains économistes n'hésitent pas à qualifier notre période de « nouvelle ère économique » où il faudra faire preuve de beaucoup d'adaptation et de flexibilité dans la définition de nos projets et de notre fonctionnement.

La première réponse que peut apporter le SBA est de rester vigilant sur sa bonne santé financière. Elle lui permettra de mieux absorber les potentiels chocs économiques et monétaires. Les efforts d'optimisation de la collecte sont donc toujours nécessaires. A ce titre, l'instauration de la C0.5 sur la collecte des ordures ménagères entre 2019 et 2023 a permis de contrer la hausse des prix du carburant (pic en 2022 et 2023) et de maintenir une courbe de charges de fonctionnement relativement stable.

Derniers chiffres de l'économie française publiés par la Banque de France :

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

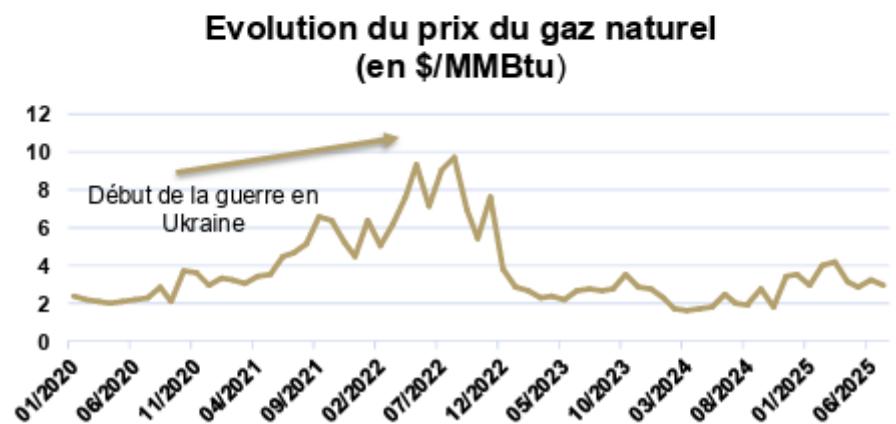
Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

Pour ce qui concerne l'évolution des variables économiques, premier constat positif : la crise de l'inflation est derrière nous ! Ceci se confirme à l'échelle de la zone Euro, suite à une forte intervention depuis 2022 de la Banque Centrale Européenne. En France, le niveau de l'inflation anticipée en fin d'année 2025 (IPCH) est de 1 %. Cette quasi stabilité des prix est aussi le reflet d'une consommation en berne, alors que l'épargne des ménages progresse fortement. Ce recul de la progression des prix a un effet positif pour le SBA : il ne devrait constater qu'une légère progression de ses charges de fonctionnement en 2025 (hors masse salariale). Les prévisions pour 2026, à la fois pour l'Union Européenne et la France, sont dans les mêmes tendances que 2025.

Focus prix de l'énergie :

Les deux graphiques suivants démontrent également que la bataille de l'inflation a aussi été facilitée par une baisse du cours mondial du baril de pétrole qui avait atteint les 130 \$ au moment du déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022. Même constat pour le gaz naturel. Cette situation favorable sur les prix de l'énergie est due à une baisse de la demande, sous l'effet du ralentissement économique mondial et du début de la transition énergétique (40% des voitures vendues en Chine sont électriques ou hybrides en 2024). D'autre part, les Etats Unis sont beaucoup plus présents sur les ventes mondiales d'hydrocarbures.

La baisse des prix du carburant est favorable au SBA puisqu'il s'agit d'un des premiers postes de dépenses de la collectivité en fonctionnement.



Source Finance Active

La baisse de l'inflation ne profite pas à la croissance économique. En effet, les projections semblent s'accorder sur une croissance française d'à peine 1% en 2025, la tendance étant similaire pour 2026. L'Allemagne ne ferait pas mieux et serait même encore plus touchée à cause de la hausse des droits de douane américains qui pénalise son industrie exportatrice ! Nous vivons donc une période de paradoxe économique où la consommation, sous l'effet d'un attentisme général des ménages et des entreprises, évolue très peu. Ce contexte morose aura des conséquences sur la dynamique fiscale du syndicat puisque ses bases foncières vont peu évoluer.

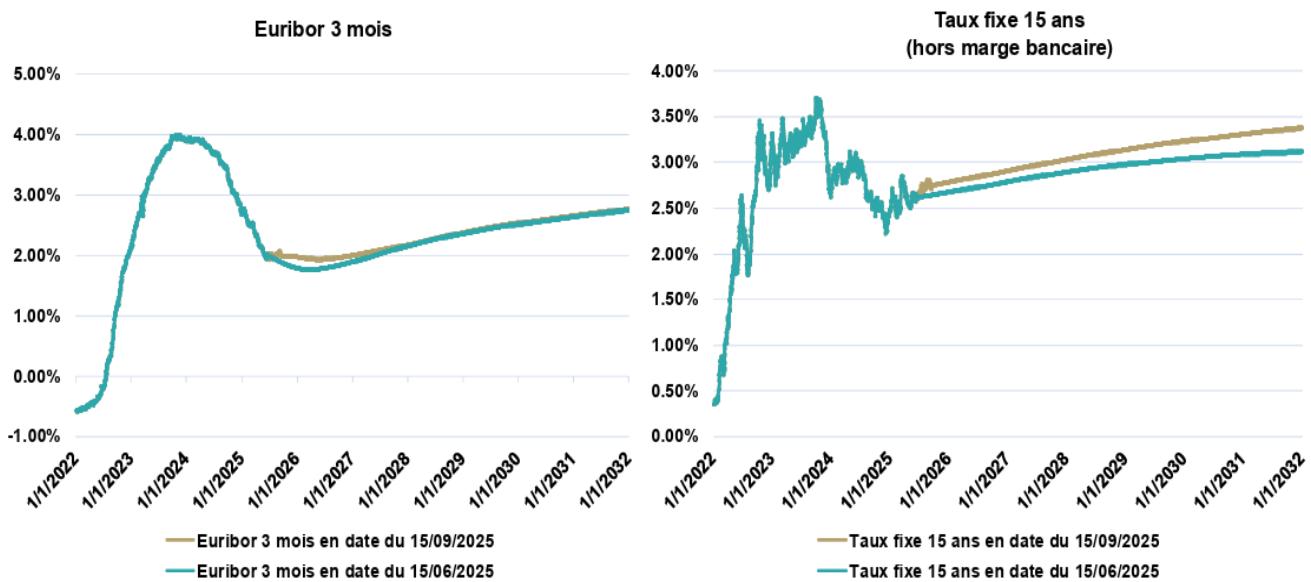
A la veille d'accélérer sur l'investissement et donc de recourir à l'emprunt (normalement à partir de 2027 – cf présentation prospective), le niveau des taux d'intérêts est suivi de près par le SBA.

Comme l'indiquent les deux graphiques suivants, le syndicat devrait donc emprunter dans une « période plus favorable » après la forte progression des taux d'intérêts constatée suite à la reprise économique post covid et suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. Comme déjà évoqué précédemment, si les taux d'intérêts devaient augmenter cela ne serait pas la conséquence de l'inflation qui est annoncée sous contrôle et modérée pour les prochaines années. L'inquiétude provient plus d'une défiance des investisseurs envers l'économie française qui pourrait marquer le pas dans un contexte politique tendu, sur fond de crise de la dette publique. A ce titre, les courbes marrons (cf graphiques suivants) démontrent que les conditions de taux se sont déjà dégradées en France depuis le printemps (effet prime de risque). Sans provoquer de séisme monétaire, le contexte a donc bien des répercussions pour les acteurs économiques et publics du pays qui empruntent. Dans le cadre de sa prospective 2026-2030, le SBA anticipe des conditions de taux entre 3,5 % et 4 % pour une maturité à 15 ans. Nous restons donc globalement sur des valeurs monétaires maîtrisées. Néanmoins, il faut faire preuve d'une grande prudence ! On parle de l'émergence d'une bulle spéculative sur l'Intelligence Artificielle (IA)...

Aperçu des projections de marché sur les taux d'intérêts :

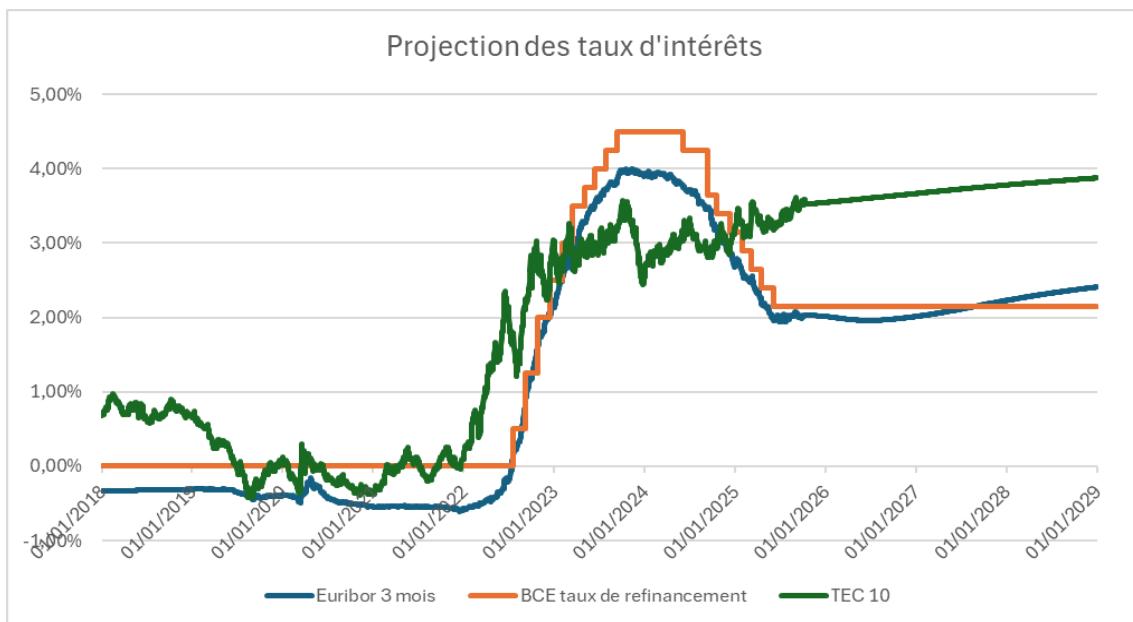
Taux fixe 15 ans : moyenne des taux fixes bancaires à 15 ans

Euribor 3 mois : taux interbancaire à 3 mois.



Source Finance Active

TEC 10 : Taux moyen des emprunts d'Etat à 10 ans



Source Finance Active

B - Loi de finances pour 2026 (PLF 2026)

Pour la deuxième année consécutive, à l'heure de la rédaction de ce rapport d'orientations budgétaires, nous n'avons pas la certitude que les dispositifs actuellement annoncés sur les finances locales dans le PLF 2026 soient retenus au sein de la version finale de la loi. En effet, l'absence de majorité pénalise le bon déroulement des travaux parlementaires. Si bien que certaines orientations souhaitées par le gouvernement peuvent être rejetées dans un premier temps (notamment en commission des finances) et réintroduites par ailleurs...

Le risque est que les débats parlementaires s'éternisent et que la date butoir du 23/12 pour le vote de la loi de finances soit dépassée. Dans ce cas, deux options se présenteront à l'exécutif pour assurer un minimum vital aux services de l'Etat : soit passer par une loi spéciale provisoire, dans l'attente de l'adoption d'une loi de finances, soit utiliser la voie des ordonnances budgétaires (art 47 de la Constitution).

Comme en 2024, la question de fond repose sur le niveau de l'endettement public. Pour certains économistes, la France se trouve dans une situation financière à risque au motif que :

- elle dépasse très largement les critères de Maastricht,
- elle enregistre une dette croissante sans interruption depuis 1975,
- elle devient le mauvais élève de l'Union Européenne (juste devant l'Italie et la Grèce).

A la fin du 1^{er} trimestre 2025, la dette publique nationale s'élevait à 3 345 Md€, soit 114 % du PIB. Les agences Fitch et Moody's ont successivement dégradé la note de la France au mois d'octobre 2025.

Le premier plan Bayrou de l'été 2025 était de valider pour 2026 un volume d'économies de 43,8 Md€, pour ramener le déficit annuel en dessous de 5%. L'objectif d'un retour à 3% de déficit étant associé à l'exercice 2029.

Le PLF, déposé au Parlement le 14/10 par le gouvernement Lecornu, conserve un cap identique en ramenant également le déficit 2026 sous la barre des 5%. Dans un contexte politique instable, l'effort demandé a été revu à la baisse à hauteur de 30 Md€. Par rapport au plan Bayrou initial, la méthode a également été ajustée : au lieu de faire porter l'effort uniquement sur la réduction des dépenses, des hausses de recettes sont envisagées sur la fiscalité des plus aisés et par la suppression de niches fiscales (environ 1/3 des 30 Md€ de réduction de déficit).

Une nouvelle fois, les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics. En l'état des discussions parlementaires, il est difficile d'évaluer précisément à quelle hauteur elles seront ponctionnées ? Un chiffre de 4,6 Md€ a été estimé par le gouvernement. S'il devait se réaliser, ce serait un effort substantiel demandé au secteur local ! D'autant plus, que le poids des administrations locales dans la dette publique nationale est très faible (cf graphique INSEE ci-dessous).

Les trois outils déjà employés par le passé par l'Etat seraient utilisés en même temps : ponctions fiscales, gel des dotations et baisse des subventions d'investissement.

Les dispositions envisagées pour les collectivités territoriales peuvent se résumer en cinq points :

- **Une ponction fiscale de 2 Md€ au titre du DILICO 2 :** le dispositif DILICO est maintenu en 2026 et même abondé d'un milliard d'euros supplémentaire par rapport à 2025. Il est décrit comme un lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Toutes les collectivités à fiscalité propre sont concernées : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les Départements, 500 M€ pour les Régions. Elles contribuent au DILICO sur critères de richesse fiscale et de revenu par habitant. Le fonds constitué est « susceptible » d'être reversé aux contributeurs sur 5 ans (au lieu de 3 à la LF 2025), si une bonne maîtrise des dépenses est constatée au niveau de la strate de collectivités. Le SBA n'est pas concerné par ce dispositif.

- **Le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** est gelé en 2026 à son montant de 2025. 380 M€ de la part forfaitaire du bloc communal sont redirigés vers les composantes péréquatrices de la DGF (DSU et DSR). Le SBA n'encaisse pas de DGF.
- **Les fractions de TVA versées aux Départements et aux Régions** en compensation de certaines réformes fiscales (ex de la suppression de la taxe foncière pour les départements) seront stables en 2026. Elles ne seront plus indexées sur l'inflation.
- **Le taux du FCTVA** restera inchangé en 2026 (16,404%). Par contre, le FCTVA de fonctionnement mis en place en 2025 est supprimé.
- **Grand chamboulement annoncé du côté des dotations d'investissement** : la DETR et la DSIL seraient absorbées dans un fonds unique appelé « FIT (Fonds d'Intervention Territorial) » qui serait abondé à hauteur de 1,4 Md€, soit une perte de 350 M€ comparativement aux crédits 2025 affectés aux dotations d'investissement préfectorales. Ceci constitue un point de vigilance pour le SBA qui, d'ici le mois de janvier 2026, déposera une demande de subvention en préfecture au titre des travaux du futur Pôle de Riom. Avec la mise en place du FIT, l'Etat communique également sur une simplification des démarches pour le montage des dossiers.

Déjà limité à 1,15 Md€ en 2025 (-50%), le fonds vert subirait une nouvelle réduction de 500 M€. De quoi une nouvelle fois affaiblir les moyens à disposition des collectivités pour financer la transition environnementale.

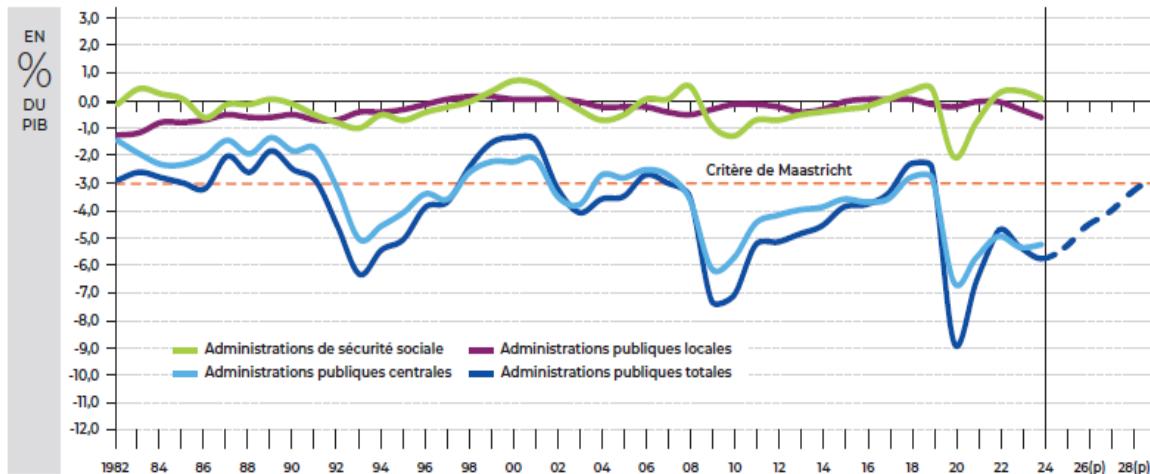
La création du FIT a été rejeté par la commission des finances de l'assemblée nationale.

Reste à savoir quel sera le contenu final du PLF 2026 ?

Les dispositions envisagées au PLF concernant le secteur des déchets sont abordées au chapitre suivant.

Le déficit des administrations publiques

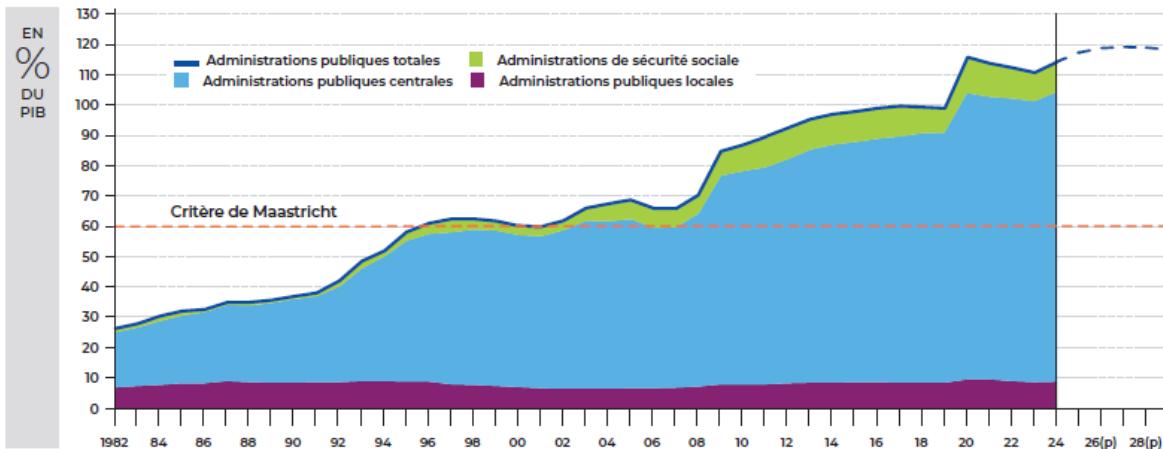
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

C - Législation et réglementation de la gestion des déchets

Un certain nombre de dispositifs ou projets actuellement engagés par le SBA découlent des objectifs de **la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** adoptée le 10 février 2020.

Au-delà de l'engagement de la France de mettre fin aux plastiques à usage unique d'ici 2040, la loi a étendu le principe pollueur payeur en créant de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (filières REP) :

- Produits du tabac (2022),
- Jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, matériaux de construction (2022),
- Pneus (2023),
- Produits et matériaux de construction et du bâtiment (2024)
- Chewing-gum, textiles à usage sanitaire (2024),...
- Extension de la filière REP emballages aux emballages professionnels (restauration + secteur industriel) : le cahier des charges de cette nouvelle REP a été validé par l'Etat en septembre 2025, les éco organismes qui seront agréés seront connus d'ici le 31/12, pour un lancement officiel de la REP au 01/01/2026. Il fort probable que CITEO, notre éco organisme sur les emballages ménagers, soit retenu.

La filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) a été déployée à partir du 1er février 2024 sur le territoire du SBA. Cette filière est gérée par un éco-organisme coordonnateur (OCAB) en charge de la coordination des différents éco-organismes agréés pour cette REP. Dans ce cadre, le SBA a vu la prise en charge de ses flux répartie auprès de 3 éco-organismes : Ecominéro, Ecomaison et Valobat.

Le déploiement de cette REP a été difficile, notamment lorsqu'il était nécessaire de déployer des moyens opérationnels et techniques. De plus, comme imposé dans la convention signée entre le SBA et l'OCAB, nous avons modifié la grille de tarification de la Redevance Spécifique afin d'assurer la gratuité de la prise en charge en déchèteries des flux couverts par cette REP. L'impact organisationnel et financier de ce déploiement a donc été important en 2024 pour le SBA.

En 2025, cette filière a connu de fortes turbulences dans un contexte national de renégociation des éco-contributions et des agréments. Et, à ce jour, le versement des recettes attendues ne respecte pas le calendrier initialement prévu et les versements 2024 n'ont pas encore été perçus en fin 2025.

La filière textile, gérée par l'éco-organisme Refashion, traverse également une période critique dans un contexte international de surconsommation (fast et ultra-fast fashion) et de pénuries d'exutoires pour ces déchets. Nos partenaires historiques dans ce domaine, tous issus de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), s'interroge sur la pérennité de leur activité. Un travail collaboratif au niveau du territoire départemental, incluant acteurs de l'ESS,

EPCI de collecte et syndicat de traitement se met actuellement en place pour trouver des solutions pérennes de prise en charge de ces flux.

L'écocontribution : intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit



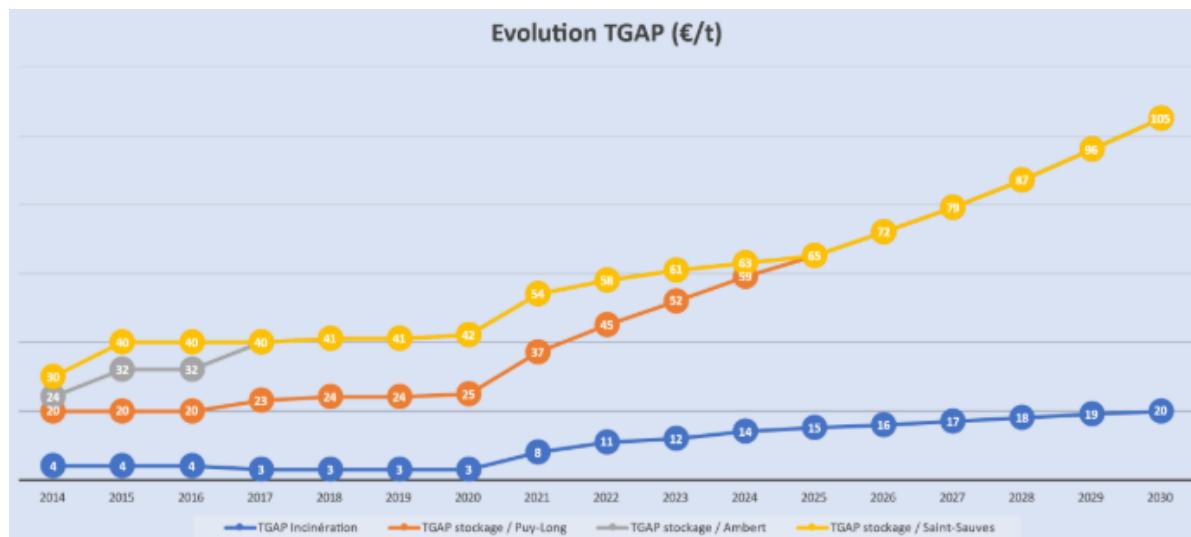
Au 01/01/2024, la loi AGEC prévoyait également l'obligation pour les collectivités compétentes en termes de gestion des déchets de mettre à disposition de leurs usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Si cette nécessité du tri à la source des biodéchets est intégrée aux projets du SBA depuis plusieurs années, l'objectif fixé par la loi a suscité une accélération des dispositifs déployés par le SBA. Voici un bilan chiffré :

Distribution annuelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Composteurs individuels	718	897	762	3 820	2 900	2 957
Composteurs collectifs	2	9	6	39	73	6
Colonnes biodéchets	2	3	5	35	40	16

Avec un taux de recyclage des emballages plastiques de 25,9 %, la France est encore loin de l'objectif européen de 50% en 2025. Dès lors, l'Etat a décidé d'accélérer sur la fiscalité « incitative » des déchets. Deux dispositifs majeurs sont pour l'instant prévus au PLF 2026 :

- Après une première période d'augmentation entre 2020 et 2025, la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP) devrait faire l'objet d'un nouveau barème à la hausse sur les 5 prochaines années. Elle se compose de deux volets : enfouissement et incinération. Elle est payée par notre syndicat de traitement, le VALTOM, qui la répercute sur la contribution de ses syndicats et EPCI membres. Dans l'attente d'un retour du VALTOM sur les répercussions financières de cette révision, le graphique suivant

permet d'évaluer les niveaux de TGAP envisagés par l'Etat sur les formes de traitement générées par le VALTOM :



- La deuxième disposition est une innovation : il s'agit de la création d'une taxe plastique qui serait appelée auprès des éco organismes qui gèrent les REP emballages sur les tonnes collectées mais non recyclées (30€ /t en 2026, 60€ /t en 2027, 90€/t en 2028). Ce nouvel impôt doit répercuter sur les producteurs d'emballages plastiques le coût de la contribution de la France à l'Union Européenne pour la non atteinte des objectifs de recyclage des plastiques.

Le PLF 2026 prévoit également un aménagement des taux de TVA applicables à la gestion des déchets. Un taux unique à 5,5 % est envisagé sur les prestations extérieures pour l'ensemble des flux collectés par le SBA. A ce jour, seules les activités de tri sont concernées par une réduction de TVA à 5,5 %.

Pour la programmation des futurs investissements bâtimentaires, le SBA doit prendre en compte l'actualisation 2024 de la « Directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments (DPEB) » qui impose dorénavant que :

- Les bâtiments publics neufs construits après le 1^{er} janvier 2028 devront être à émission nulle,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sera obligatoire pour tous les bâtiments publics neufs de plus de 250 m² à partir de 2027. Pour les bâtiments existants, l'obligation dépend de la superficie, elle s'échelonnera du 31/12/2027 au 31/12/2030.

D - Cadre comptable et budgétaire

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et le passage à la M57, le SBA dispose d'un cadre comptable et budgétaire stabilisé. L'application de cette nouvelle nomenclature a également ouvert la voie pour remplacer le Compte Administratif par le Compte Financier Unique (CFU). C'est chose faite depuis le comité syndical du 30/06/2025 où, pour la première fois, la réalisation comptable 2024 du SBA a été présentée sous le format du CFU. Le processus d'abondement conjoint des données comptables avec la trésorerie a été réalisé sans incident. Un des avantages du CFU est de mettre à disposition des élus le bilan comptable de la collectivité, à savoir la valorisation de son actif et passif.

Le SBA poursuivra en 2026 son partenariat avec les services de la DGFIP et plus particulièrement avec la mission de « conseil aux décideurs locaux ». Afin de continuer à progresser sur les questions de qualité comptable, le

SBA a fait acte de candidature pour bénéficier du dispositif de « synthèse de qualité des comptes ». Les derniers retours des services de la DGFIP sont positifs, cette mission devrait démarrer en janvier 2026. La DGFIP réalisera un diagnostic de la comptabilité du syndicat, en identifiant les points positifs et les points d'amélioration à engager.

Cette démarche constituera aussi un point d'appui pour renforcer les outils de contrôle interne. Sécuriser nos pratiques et procédures reste un objectif pérenne, particulièrement en considérant le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

Les activités de tri du SBA s'étant renforcées ces dernières années, il est nécessaire de questionner les clés de répartition utilisées pour ventiler certains postes de charges indirectes entre le budget principal (non éligible à la TVA) et le budget tri et valorisation (éligible à la TVA). La DGFIP s'est également proposée d'accompagner le syndicat sur ce travail qui pourrait déboucher sur une optimisation de la part de TVA déductible au Budget Tri et Valorisation.

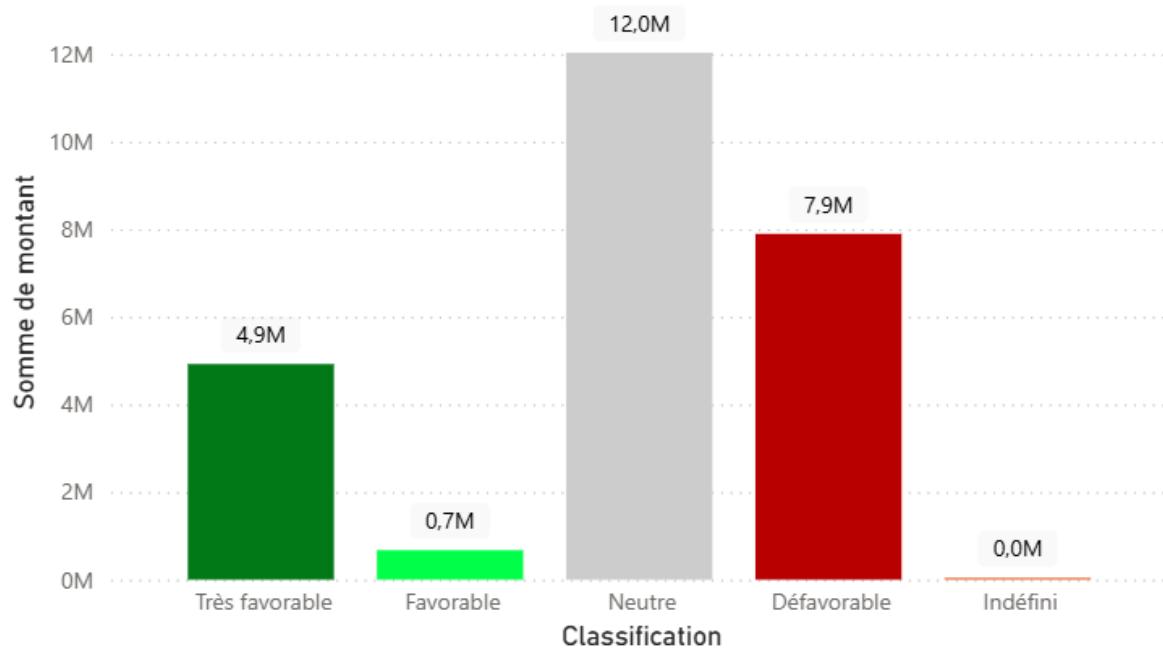
Sur le sujet de la commande publique, le syndicat sera en mesure d'ici la fin de l'année 2025 de présenter une nomenclature de ses achats. Ce travail lui permettra d'engager un diagnostic de ses pratiques en termes de commande publique, en s'assurant du respect des seuils de procédure en fonction des besoins référencés.

Avec l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et le décret du 26/07/2024, l'Etat a mis un coup d'accélérateur pour que les collectivités territoriales s'engagent vers la mise en place de budgets verts. Il est construit sur une nouvelle classification des dépenses selon leur impact sur l'environnement. Cet outil d'analyse a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. La loi de finances 2024 a créé une nouvelle annexe au CFU intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Elle a été renseignée par le SBA lors de la mise en place de son premier CFU : pour l'instant l'annexe ne synthétise que les dépenses d'investissement sur l'axe 1 « lutte contre le réchauffement climatique », un deuxième axe « biodiversité » devra être renseignée au titre du CFU 2025 (le SBA n'est pas concerné). En parallèle de ces nouvelles obligations réglementaires, le SBA a engagé au printemps 2025 une démarche complète de budget vert. Avec l'appui d'un stagiaire, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du CFU 2024 ont été ventilées au sein d'un arbre analytique environnemental sur deux axes : lutte contre le changement climatique et transition vers une économie circulaire – gestion des déchets.

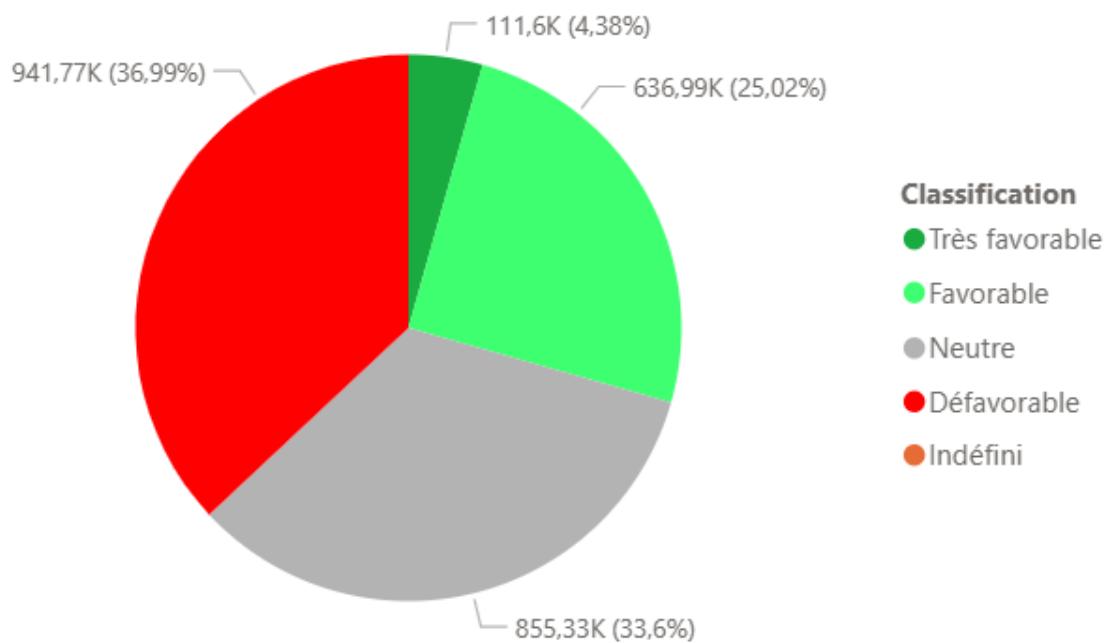
Le SBA dispose donc à ce jour d'un budget vert complet mais perfectible puisqu'il s'agit d'une première version qui sera ajustée, notamment en confrontant nos clefs de répartition avec celles utilisées par le Valtom sur sa compétence traitement.

Présentation de la répartition des charges du SBA sur l'axe 1 du Budget vert (CFU 2024) :

Répartition globale des dépenses de fonctionnement



Répartition globale des dépenses d'investissement



II - Orientations budgétaires 2026 – 2030

Préambule technique : les orientations budgétaires ici exposées sont consolidées, à savoir qu'elles agrègent les dépenses et recettes des budgets général (BP) et Tri et Valorisation (BT). Ceci facilite l'analyse financière en gommant les effets des virements d'équilibre entre les deux budgets et permet une meilleure lecture de l'usage des recettes fiscales du budget général. Pour ce qui concerne le budget SBA énergie, seules les projections associées aux dépenses d'investissement sont abordées. En effet, avec l'appui d'un cabinet d'études en cours de recrutement, un travail technique complémentaire sera engagé en 2026 pour fiabiliser nos projections de recettes et dépenses de fonctionnement sur ce SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

A - Les scénarios de prospective financière et les ratios de performance budgétaire

A la veille d'engager un programme d'investissement soutenu, estimé à plus de 45 M€ d'ici 2030, il est stratégique de bâtir ce ROB 2026 sur la présentation des orientations de prospective financière retenues par le SBA.

Ainsi, cette seconde partie du ROB est dédiée à l'exposé des trajectoires financières à suivre, particulièrement en section de fonctionnement, pour assurer le financement de la PPI 2025-2030. L'objectif étant de maintenir la santé financière de la structure, gage d'une capacité à porter des projets sur le long terme.

Deux ratios de performance budgétaire seront suivis :

Le premier concerne la capacité de la collectivité à maintenir son autofinancement pour assurer un financement équilibré de ses investissements, c'est-à-dire en évitant un recours excessif à l'emprunt : il s'agit du taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement). Son niveau devra être à minima de 10%, soit en valeur une cible de 3,5 M€ par an. Si l'autofinancement bascule en dessous de ces standards, il sera trop faible pour abonder suffisamment la section d'investissement.

Pour ce qui concerne le recours à l'emprunt, le SBA, compte tenu de son faible niveau d'endettement au 31/12/2024 (3,7 M€ pour une capacité de désendettement de 1 an), dispose de marges de manœuvre importantes. Elles seront activées, tout en restant sous contrôle, afin de préserver la capacité d'investissement du syndicat pour la programmation qui viendra après 2030. Notre but est de converger vers une capacité de désendettement de 6/7 ans en 2030. Sachant qu'après la réalisation de la PPI 2025-2030, il est prévu que les exercices 2031 et 2032 permettent à la collectivité de se désendetter.

Les orientations budgétaires pluriannuelles ici présentées ont été bâties sur trois scénarii de prospective :

- **Le scénario réaliste constitue la référence**, c'est-à-dire la trajectoire à suivre par le SBA pour maintenir son autofinancement et assurer le financement de sa PPI, sans dégrader sa santé financière. Il repose sur des « hypothèses médiantes » concernant l'évolution de ses charges et recettes de fonctionnement. Elles correspondent au maintien d'un contexte économique stabilisé, dont les niveaux d'inflation et de taux d'intérêts ne subissent pas de fortes variations à la hausse. Ce scénario suppose toutefois une vigilance du SBA sur son niveau de dépenses courantes pour rester au-dessus des 10 % requis de taux d'épargne brute.
- **Le scénario pessimiste** sera utilisé comme seuil d'alerte si les charges de fonctionnement dérapent et ne suivent pas la tendance du scénario réaliste. Les recettes de fonctionnement (notamment fiscales)

n'ont pas été dégradées comparativement au scénario réaliste, qui est ainsi considéré comme la référence plancher pour cette catégorie budgétaire. Si pour une raison quelconque, le SBA s'engage sur ce scénario, des actions correctrices (économies ou décalage de la PPI) devront être engagées pour assurer un retour vers la trajectoire souhaitée.

- **Le scénario optimiste** permet d'estomper la relative « prudence » du scénario réaliste en réhaussant le rythme d'évolution annuelle des recettes de fonctionnement qui serait obtenu par des conditions économiques et de marché (exemple des ventes de matériaux) plus favorables. Il va de soi que les gains obtenus sur l'autofinancement assureraient plus de souplesse pour le financement de la PPI.

A titre de précision complémentaire, les trois scénarios précédents intègrent les mêmes montants de dépenses d'investissement tels que définis à la PPI 2025-2030. L'objectif de 45 M€ sur 5 ans est acquis. Il est établi que si le SBA s'engageait vers les trajectoires du scénario pessimiste, la programmation des investissements devrait être révisée à la baisse ou étalée dans le temps.

D'autre part, les trois scénarios reposent sur un maintien du taux de la part fixe de la TEOMi à 9,18%.

B - L'atterrissement prévisionnel 2025

Les prévisions d'atterrissement 2025 ici présentées ont été chiffrées au mois d'octobre.

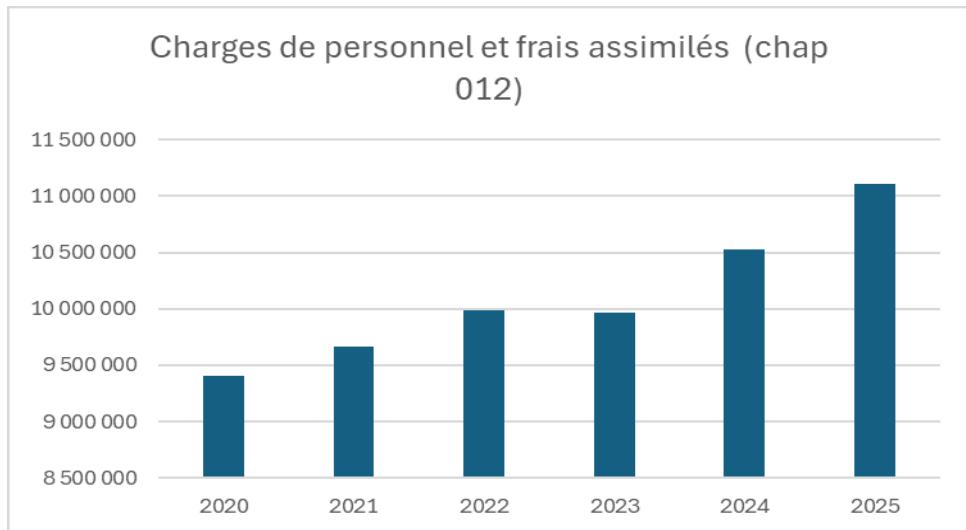
Si les tendances en section de fonctionnement semblent « plutôt » fiables, plus d'incertitudes demeurent sur le niveau de réalisation des dépenses d'investissement en fonction de la capacité du SBA à engager les travaux de l'extension du siège avant la fin de l'année. Il n'en demeure pas moins que le niveau d'investissement 2025 sera supérieur à celui de 2024.

Il est anticipé que le niveau du fonds de roulement, qui avait atteint les 13,3 M€ en 2024, recule en 2025 : l'estimation est d'environ – 1 M€. Ce résultat d'exercice négatif est la conséquence d'une progression des dépenses d'investissement alors que, dans le même temps, aucun emprunt ne sera souscrit, conformément à l'orientation présentée au ROB 2025 d'employer en priorité les réserves financières à disposition du syndicat pour financer la PPI.

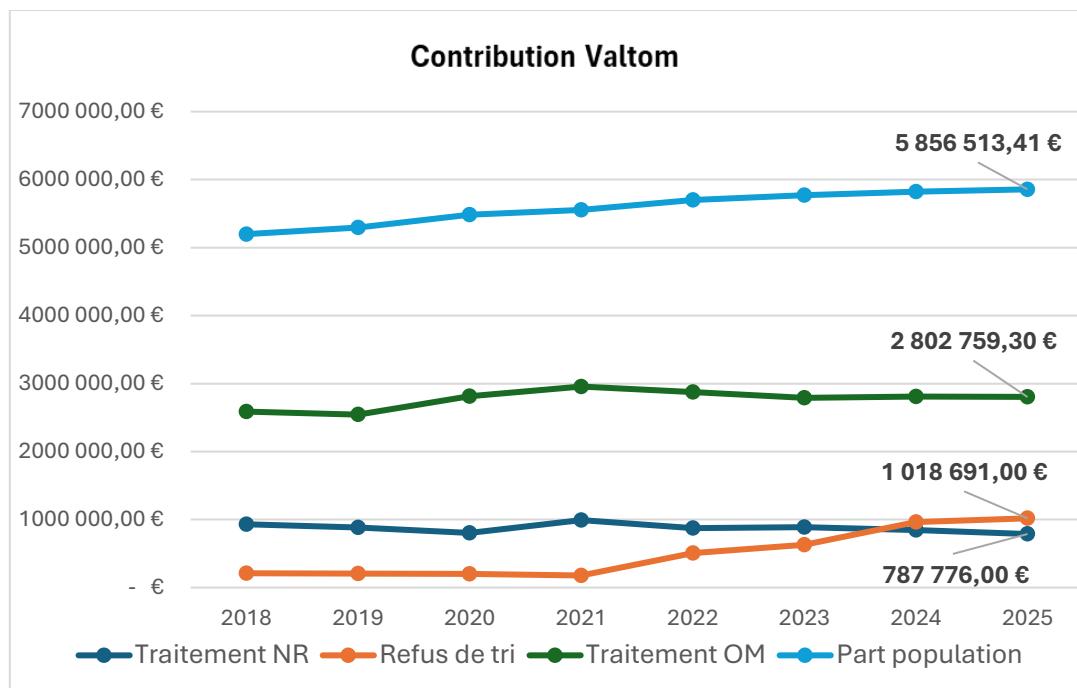
Les dépenses d'équipement 2025 (hors remboursement de la dette) sont estimées à 4,8 M€. Elles sont en augmentation comparativement à 2024 (+2,5 M€) et se situent même sur un niveau que le SBA n'a que rarement atteint par le passé. Elles sont la résultante d'une détente sur les délais de livraison de certains véhicules, et surtout, elles sont poussées vers le haut par les frais de maîtrise d'œuvre constatés sur les projets d'extension du siège et du pôle de Riom. La PPI du SBA est donc bien engagée !

En fonctionnement, l'exercice 2025 serait pour l'instant un bon millésime. En effet, le SBA serait en capacité de consolider son autofinancement. L'épargne brute pourrait approcher les 4 M€, soit une évolution de 6% sur un an :

- Sur les dépenses courantes, la baisse de l'inflation, particulièrement sur le prix du carburant, est bénéfique au syndicat. Nous ne devrions enregistrer qu'une variation de 1,5 % sur les charges à caractère général (l'objectif d'évolution annuel est respecté). Pour autant, à l'intérieur de ce poste, des points de vigilances persistent sur les frais d'assurance et de télécommunication.
- Le bémol de cette année 2025 est constaté sur la masse salariale. Depuis deux ans, son rythme d'évolution annuel dépasse les 5 %, alors que l'objectif de la prospective est de le contenir à 3 %. C'est un poste de charge « sensible » pour le SBA puisqu'il représente 40 % des dépenses de fonctionnement. En 2025, la masse salariale dépassera les 11 M€. Les principaux facteurs explicatifs de cette tendance sont le coût de la revalorisation du Rifseep (100 000 €), du financement de la CNRACL sur les charges patronales (150 000 €) et du recours à des contractuels sur des projets ou pour renforcer les équipes en cas d'absences (200 000€).

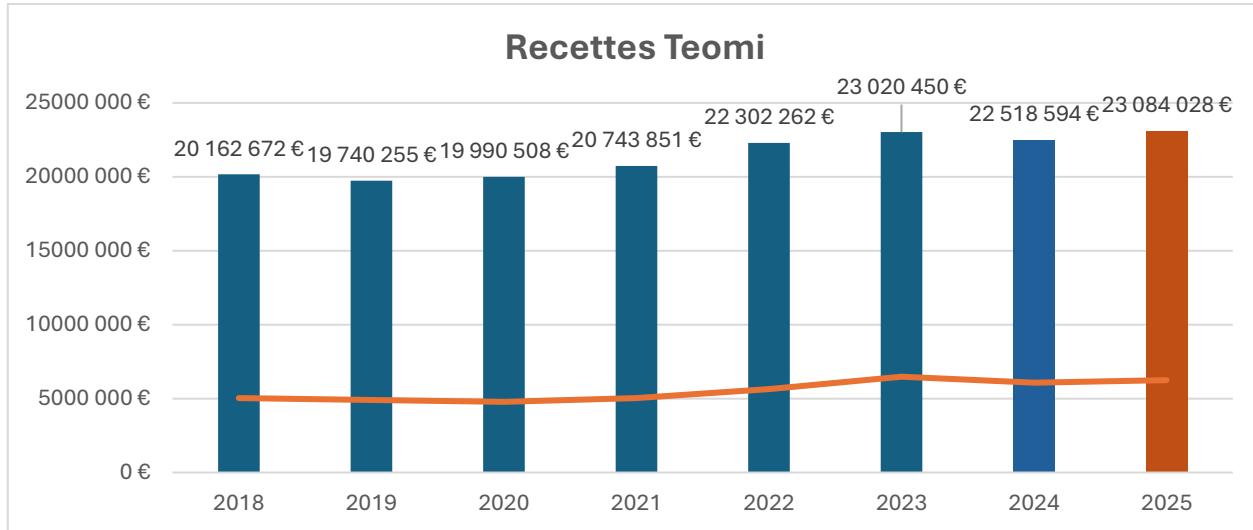


- L'évolution des dépenses de traitement serait globalement maîtrisée en 2025. Le SBA ne devrait constater qu'une légère augmentation de sa contribution au VALTOM, avec un atterrissage prévisionnel à 10,46 M€. A noter que depuis 3 ans, le tarif à l'habitant est bloqué à 33 €. Sur la part variable, grâce à une nouvelle baisse des tonnages envisagée sur les OM (Ordures Ménagères) et les NR (Non Recyclables en déchèterie), l'enveloppe est maîtrisée. Le bilan 2025 pourrait toutefois être meilleur si une nouvelle augmentation des refus de tri n'était pas anticipée : 3100 tonnes au 31/12 (+ 2,5 %) pour un coût annuel qui dépassera pour la 1^{ère} fois le million d'euros. Les refus de tri constituent actuellement une des principales problématiques de gestion du SBA.



- Pour le volet des recettes de fonctionnement, après un coup d'arrêt en 2024 (lié notamment à la baisse du taux de la part fixe de la TEOMi), elles retrouvent une tendance positive en 2025 d'environ 2,3%.

La dynamique de la TEOMi est estimée à 0,5 M€ sur un an. Elle résulte d'un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 2,39 % et d'une progression des tarifs des levées et des apports des OM de 3% (vote du Comité Syndical de décembre 2023). Le produit de redevance spéciale est envisagé stable. Nous attendons une augmentation de la contribution des éco organismes. Sur ce point, nous sommes de plus en plus inquiets sur la capacité de l'éco organisme Valobat à tenir ses engagements financiers au titre du déploiement de la REP PMCB. Pour l'instant seules des recettes rattachées ont été comptabilisées dans le budget du SBA...les versements effectifs sont toujours attendus.



Aperçu consolidé (BP + BTV) du prévisionnel 2025 hors écritures d'amortissement :

	Rétrospective						Prospective
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	1 931 296	2 727 983	3 496 691	2 787 401	3 017 816	3 002 571	
<i>Evolution n-1</i>		41,25%	28,18%	- 20,28%	8,27%	- 0,51%	
Fiscalité indirecte	20 202 098	20 702 452	22 283 046	23 072 722	22 507 618	23 084 028	
<i>Evolution n-1</i>		2,48%	7,63%	3,54%	- 2,45%	2,56%	
Dotations	2 040 718	2 020 978	2 724 309	3 093 801	3 626 833	3 774 660	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,97%	34,80%	13,56%	17,23%	4,08%	
Autres recettes d'exploitation	229 094	520 472	270 505	390 603	232 052	213 929	
<i>Evolution n-1</i>		127,19%	- 48,03%	44,40%	- 40,59%	- 7,81%	
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 403 207	25 971 885	28 774 551	29 344 527	29 384 320	30 075 188	
<i>Evolution n-1</i>		6,43%	10,79%	1,98%	0,14%	2,35%	
Charges à caractère général (chap 011)	6 749 538	7 563 699	8 233 210	8 218 999	8 666 693	8 564 134	
<i>Evolution n-1</i>		12,06%	8,85%	- 0,17%	5,45%	- 1,18%	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 407 638	9 660 043	9 983 234	9 961 798	10 529 975	11 110 000	
<i>Evolution n-1</i>		2,68%	3,35%	- 0,21%	5,70%	5,51%	
Atténuation de produit (chap 014)	0	0	0	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>							
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 740 368	5 863 002	5 979 739	6 133 422	6 248 976	6 287 208	
<i>Evolution n-1</i>		2,14%	1,99%	2,57%	1,88%	0,61%	
Intérêts de la dette (art 66111)	129 212	121 914	122 164	103 250	81 284	62 107	
<i>Evolution n-1</i>		- 5,65%	0,21%	- 15,48%	- 21,27%	- 23,59%	
Autres dépenses de fonctionnement	116 068	35 262	121 544	79 555	113 811	73 438	
<i>Evolution n-1</i>		- 69,62%	244,69%	- 34,55%	43,06%	- 35,47%	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 142 824	23 243 919	24 439 892	24 497 022	25 640 740	26 096 887	
<i>Evolution n-1</i>		4,97%	5,15%	0,23%	4,67%	1,78%	
Epargne de gestion	2 389 593	2 801 930	4 382 083	4 862 727	3 797 775	4 015 407	
<i>Evolution n-1</i>		17,26%	56,40%	10,97%	- 21,90%	5,73%	
Intérêts de la dette	129 212	121 914	122 164	103 250	81 284	62 107	
<i>Evolution n-1</i>		- 5,65%	0,21%	- 15,48%	- 21,27%	- 23,59%	
Epargne brute	2 260 381	2 680 016	4 259 920	4 759 478	3 716 491	3 953 300	
<i>Evolution n-1</i>		18,56%	58,95%	11,73%	- 21,91%	6,37%	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	745 866	741 252	903 414	921 870	862 849	733 603	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,62%	21,88%	2,04%	- 6,40%	- 14,98%	
Epargne nette	1 514 515	1 938 765	3 356 506	3 837 608	2 853 643	3 219 697	
<i>Evolution n-1</i>		28,01%	73,13%	14,33%	- 25,64%	12,83%	
FCTVA (art 10222)	194 052	151 482	103 842	96 161	224 869	152 627	
<i>Evolution n-1</i>		- 21,94%	- 31,45%	- 7,40%	133,85%	- 32,13%	
Emprunts	0	0	3 000 000	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>				- 100,00%			
Autres recettes	24 378	32 863	695 866	168 718	586 311	364 609	
<i>Evolution n-1</i>		34,81%	2 017,48%	- 75,75%	247,51%	- 37,81%	
Total des recettes réelles d'investissement	218 430	184 345	3 799 709	264 879	811 180	517 235	
<i>Evolution n-1</i>		- 15,60%	1 961,20%	- 93,03%	206,25%	- 36,24%	
Sous-total dépenses d'équipement	3 219 584	3 311 827	3 357 488	4 844 145	2 545 684	4 800 000	
<i>Evolution n-1</i>		2,87%	1,38%	44,28%	- 47,45%	88,55%	
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>				- 100,00%			
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	745 866	741 252	903 414	921 870	862 849	733 603	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,62%	21,88%	2,04%	- 6,40%	- 14,98%	
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	840	0	50 000	
<i>Evolution n-1</i>					- 100,00%		
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>							
Total des dépenses réelles d'investissement	3 965 450	4 053 079	4 260 903	5 766 855	3 408 533	5 583 603	
<i>Evolution n-1</i>		2,21%	5,13%	35,34%	- 40,89%	63,81%	
Fonds de roulement en début d'exercice	11 624 812	10 138 175	8 972 561	12 846 025	12 191 554	13 337 785	
<i>Evolution n-1</i>		- 12,79%	- 11,50%	43,17%	- 5,09%	9,40%	
Résultat de l'exercice	- 1 486 639	- 1 140 768	3 873 466	- 654 472	1 146 228	- 1 088 067	
<i>Evolution n-1</i>		- 23,27%	- 439,55%	- 116,90%	- 275,14%	- 194,93%	
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 138 174	8 997 407	12 846 026	12 191 553	13 337 785	12 249 717	
<i>Evolution n-1</i>		- 11,25%	42,77%	- 5,09%	9,40%	- 8,16%	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	4 919 229	4 173 364	3 432 111	5 528 698	4 606 828	3 743 977	
<i>Evolution n-1</i>		- 15,16%	- 17,76%	61,09%	- 16,67%	- 18,73%	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	4 173 364	3 432 111	5 528 698	4 606 828	3 743 977	3 010 374	
<i>Evolution n-1</i>		- 17,76%	61,09%	- 16,67%	- 18,73%	- 19,59%	

C - Les recettes de fonctionnement

Présentation des projections de recettes retenues au titre du BP 2026 et de la prospective financière du SBA :

<u>Recettes de fonctionnement</u>	CA 2023	CFU 2024	Projections 31/12/2025	2026	2027	2028	2029	2030	% de variation moyen annuel 26/30
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	23 072 722,00 €	22 507 618,00 €	23 084 028,00 €	23 545 708,56 €	24 016 622,73 €	24 496 955,19 €	24 986 894,29 €	25 486 632,18 €	
	-2,4%	2,6%		2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Redevance spéciale (art 70612)	1 127 247,12 €	1 265 807,00 €	1 275 000,00 €	1 300 500,00 €	1 326 510,00 €	1 353 040,20 €	1 380 101,00 €	1 407 703,02 €	
	12,3%	0,7%		2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Redevance spécifique (art 70613)	140 965,00 €	142 026,00 €	118 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	
	0,8%	-16,9%		-6,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,4%
Ventes de matériaux (art 7013)	1 132 082,00 €	1 204 306,15 €	1 200 000,00 €	1 212 000,00 €	1 224 120,00 €	1 236 361,20 €	1 248 724,81 €	1 261 212,06 €	
	6,4%	-0,4%		1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Eco organismes (art 7478)	2 742 916,00 €	3 213 241,00 €	3 400 000,00 €	3 485 000,00 €	3 572 125,00 €	3 661 428,13 €	3 752 963,83 €	3 846 787,92 €	
	17,1%	5,8%		2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Autres recettes courantes (quai de transfert, prestations Sictom et TDM...)	931 558,00 €	914 574,88 €	884 230,56 €	891 829,56 €	814 540,56 €	822 362,44 €	830 300,73 €	838 355,64 €	
	-1,8%	-3,3%		0,9%	-8,7%	1,0%	1,0%	1,0%	-1,1%
Total des recettes de gestion courante scénario réaliste	29 147 490,12 €	29 247 573,03 €	29 961 258,56 €	30 545 038,12 €	31 063 918,29 €	31 680 147,15 €	32 308 984,67 €	32 950 690,82 €	
	0,3%	2,4%		1,9%	1,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2%
Total des recettes de gestion courante scénario optimiste				30 704 243 €	31 389 506 €	32 179 544 €	32 989 872 €	33 821 014 €	
					2,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,4%
Recettes exceptionnelles						700 000 €			

Comme l'indiquent les données chiffrées précédentes, le scénario réaliste a été bâti et équilibré sur une croissance moyenne annuelle des recettes de fonctionnement de 2 %. Ceci signifie que les choix qui seront faits par le SBA, notamment en matière de fiscalité et de tarification, devront permettre d'atteindre ce rythme de croissance des recettes. Ce dernier étant considéré comme la valeur plancher pour assurer un niveau d'autofinancement qui permettra de financer les projets d'investissement en évitant un recours excessif à l'emprunt.

Le scénario réaliste a été construit sur des hypothèses « au fil de l'eau », plutôt prudentes. Ainsi, il s'agit de vérifier que la PPI est finançable avec une progression « modérée » des recettes, ce qui est le cas. Le contexte économique actuel, peu inflationniste et donc peu favorable à la dynamique « naturelle » des recettes, n'exclut pas que le SBA devra actionner certains leviers tarifaires pour tenir ce cap de 2%.

La typologie des recettes du SBA, à l'exemple du produit des ventes de matériaux et de sa volatilité potentielle en fonction des prix de marché, laisse entrevoir la possibilité d'une évolution plus favorable. C'est pourquoi, un scénario optimiste, intégrant une variation moyenne annuelle de 2,5 % des recettes, a été adossé au scénario réaliste. Toutefois, les chiffres du tableau démontrent que l'effet d'un demi-point de plus reste mesuré sur les gains annuels qui pourraient être constatés. En conclusion, les marges de manœuvre du syndicat restent étroites pour la maîtrise de sa section de fonctionnement.

Principales tendances retenues au titre du scénario réaliste :

TEOMI :

75% des recettes de gestion courante de la collectivité sont issues du produit de TEOMI (Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives).

Pour rappel, cette tarification incitative a été mise en place en 2018. Elle est calculée à partir d'une part fixe, assise sur la base foncière du logement, et d'une part variable, assise sur le nombre de levées et d'apports en OM/CS (Ordures Ménagères et Collecte Sélective).

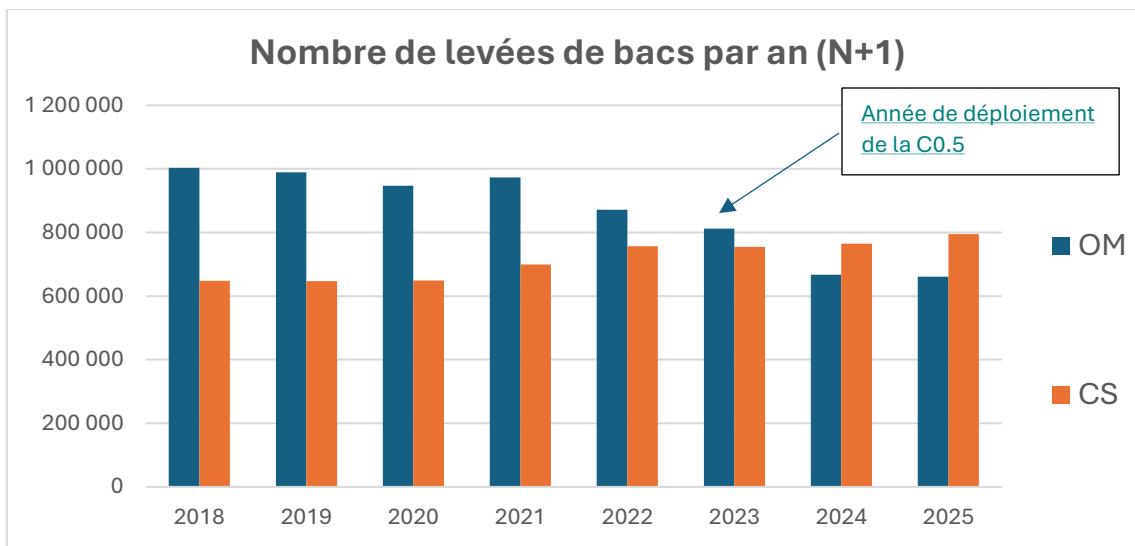
Au vu de l'enjeu budgétaire, une attention particulière doit être portée sur la stratégie fiscale retenue par le SBA:

- Afin d'équilibrer les comptes et de financer la PPI, le produit de TEOMI doit à partir de 2026 suivre une croissance annuelle minimum de 2 % (même référence qu'au ROB 2025). Cette tendance constitue une des variables d'équilibre prioritaires de la prospective du syndicat.
- Les calculs de prospective fiscale actualisés démontrent que ce rendement peut être atteint en gelant le taux de la part fixe à 9,18% (taux de référence depuis l'exercice 2024) jusqu'en 2030, sans créer de déséquilibre majeur entre les composantes de la TEOMi.

Néanmoins, par comparaison avec les tendances du dernier ROB, le repli de l'inflation pénalise la croissance de la part fixe, puisque le coefficient de revalorisation des bases fiscales restera très certainement en dessous de 2% par an. Le maintien du taux de la part fixe suppose donc que la progression souhaitée de la TEOMi soit obtenue par une activation plus marquée du levier tarifaire.

- Pour la part incitative, comme depuis le lancement de la TEOMi, les simulations reposent sur un gel des tarifs de la collecte sélective, avec l'objectif d'inciter au geste de tri. Seuls les tarifs associés aux ordures ménagères, à la fois pour le service de collecte en porte à porte et en points d'apports collectifs (PAC), sont actionnés. Afin de compenser la perte de dynamique de la part fixe, il est probable que l'évolution moyenne annuelle des tarifs OM, pour les 3 prochaines années, approche les 3 % (une variation de 3,7 % est proposée en 2026).
- Un point de vigilance est requis sur les équilibres internes de la part variable. Au fil des années, en augmentant uniquement les tarifs des OM, le SBA est devenu plus dépendant à ce flux, alors que dans le même temps le nombre de levées OM n'a cessé de décroître depuis 2021. Plus la baisse des levées sera importante, plus la hausse tarifaire devra l'être d'autant...au risque de créer un tarif dissuasif pour les usagers pouvant potentiellement entraîner des comportements inappropriés (dépôts sauvages ou basculement des OM dans la CS). Un rééquilibrage de la grille tarifaire entre les OM/CS pourrait être envisagé dans les prochaines années.
- Les derniers pointages réalisés sur les levées 2025 remontent des tendances de -1,3 % sur les OM et de +1,45 % sur la CS. L'année 2025 vient donc confirmer une tendance qui s'inscrit maintenant dans la durée : les levées CS sont supérieures à celles des OM. D'autre part, les apports en PAC devraient continuer de croître quel que soit le flux déposé.

La recette de TEOMi 2026 est envisagée à 23,5 M€.



Redevance spéciale :

La redevance spéciale est appelée sur les apports et levées du secteur privé et des collectivités territoriales lorsque leurs déchets sans assimilables à ceux des particuliers. Elle n'est constituée que d'une part variable. Son produit est anticipé en hausse au motif que la grille tarifaire présentée par le SBA est attractive comparativement aux prix proposés par les collecteurs privés. Les choix tarifaires du SBA sur cette redevance sont identiques à ceux qui concernent la part variable de la TEOMI.

Particularité de la redevance spéciale, les FFOM (biodéchets) sont facturés pour la collecte en porte à porte.

La prévision 2026 a été établie à 1,3 M€. Un rythme de croissance de 2% par an est attendue pour les années suivantes.

Redevance spécifique (tarification des déchèteries pour les professionnels) :

La redevance spécifique est appelée en entrée de déchèterie pour le secteur professionnel. Elle est composée d'un forfait d'accès et d'un prix au volume déposé. L'accès des ménages en déchèterie est gratuit (du moins financé par la TEOMI).

Les prévisions de recettes associées à la redevance spécifique restent incertaines. En effet, alors que la mise en place de la REP PMCB aurait dû provoquer une baisse des montants encaissés depuis le 1^{er} semestre 2024, suite à l'application de la gratuité d'accès aux déchèteries pour la filière bâtiment, nous constatons une stabilité du produit en 2024 et sûrement une légère diminution en 2025. Ceci constitue certainement le marqueur d'une REP qui est toujours en cours de déploiement et dont les contraintes en termes de gestion de chantier restent importantes pour les artisans.

Après une évolution à la hausse des tarifs des flux non triés en 2025 (NR et gravats non triés) afin de sanctionner le « geste de non tri » auprès des professionnels, il est pour l'instant envisagé une stabilité de la grille tarifaire en 2026. Cette pause tarifaire permettra également de prendre un temps d'observation supplémentaire sur les pratiques des artisans de la REP PMCB.

Si une amélioration des pratiques de tri de la filière bâtiment est constatée, nous pourrions envisager un produit annuel de redevance spécifique de 110 000€, avec toutes les incertitudes évoquées précédemment.

Ventes de matériaux :

La période de faible croissance économique qui se profile devant nous, associée à des prévisions d'inflation assez basses et à une demande mondiale sur les marchés de matériaux en retrait, nous amène à être plus

prudent sur notre prévision des recettes de ventes de matériaux. Une tendance de 1% par an a été retenue à la prospective, contre 2% au précédent ROB.

Le SBA dispose toutefois d'une variable d'ajustement : sa capacité à réduire les erreurs de tri constatées sur la collecte sélective. En effet, elles pénalisent le rendement du centre de tri qui en cas d'une forte dégradation de la « qualité » de la CS oriente plus de quantités de matériaux vers l'incinération.

Eco organismes :

En tendance longue, les contributions des éco organismes constituent un des produits les plus dynamiques du SBA.

Synthèse des éco contributions encaissées par le SBA depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
ECO TLC / Refashion	16 213	-	-	32 920	3 750
ECODDS	9 596	13 035	10 774	15 412	16 462
ECOMAISON	65 714	105 277	39 774	77 131	81 618
ECOLOGIC					4 000
ECOSYSTEM	-	-	24 238	92 322	111 725
COREPILE					600
ALLIANCE POUR LE RECYCLAGE					8 671
OCAD3E	79 299	84 049	64 826	75	
OCAB PMCB					200 000
CITEO - SOUTIEN CS + Flux développement	2 116 232	1 566 821	2 548 900	2 560 866	2 786 416
Eco organismes	2 287 054	1 769 182	2 688 512	2 778 726	3 213 241

Les données précédentes indiquent que 85% des contributions des éco organismes sont versées par notre partenaire CITEO qui soutient la collecte des emballages ménagers. Si actuellement la performance du SBA sur la CS en sortie de centre de tri est pénalisée par le niveau des erreurs de tri, nous constatons toujours une progression des soutiens CITEO, puisque l'éco organisme poursuit la revalorisation de son barème annuel.

Recettes exceptionnelles :

La vente du site de Pont du Château pourrait être effective en 2028. La recette attendue est de 0,7 M€.

D - Les dépenses de fonctionnement

A partir de 2026, le SBA doit suivre une évolution annuelle de ses charges de gestion courante de 2 % par an (la référence des charges de gestion courante étant préférée à celle des charges globales de fonctionnement afin de neutraliser l'impact d'une progression anticipée des frais financiers). Cette référence est identique à celle du ROB 2025, puisqu'entre temps le calibrage de la PPI n'a pas évolué. Pour la financer, il faut impérativement maîtriser l'autofinancement. Comme analysé précédemment, les marges de manœuvre étant étroites sur les recettes de fonctionnement, l'équilibre de la prospective repose avant tout sur une bonne gestion du syndicat et sur sa capacité à contenir la variation de ses charges de fonctionnement. D'autant plus que le recours à l'emprunt va mécaniquement avoir une incidence sur le poids des charges d'intérêts.

Un cap de 2 % sur les charges courantes représente un volume financier d'environ 0,6 M € par an.

Le seuil d'alerte, établi à partir du scénario pessimiste, qui ne permettrait pas au SBA de financer sa PPI 2025-2030, a été évalué à 3,3 % pour les charges de gestion courante. Si le SBA venait à dépasser de façon continue ce rythme de croissance, des actions correctrices, génératrices d'économies et/ou un arbitrage des projets d'investissement, devraient être rapidement engagées. Il s'agit d'éviter le risque d'un surendettement de la collectivité.

D'autre part, si l'évolution des dépenses courantes navigue entre 2,5 % et 3,3 %, il est probable qu'un décalage de la réalisation de certains projets soit nécessaire pour équilibrer la prospective. Si ce scénario venait à se réaliser, il faudrait également analyser la situation globale en fonction du rythme d'évolution des recettes qui pourrait lui aussi se placer au-dessus de la prévision initiale et donc apporter un peu de souplesse.

Tableau des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles :

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Projections 31/12/2025	2026	2027	2028	2029	2030	% de variation moyen annuel 26/30
Charges à caractère général (chap 011)	8 233 210	8 218 999	8 666 693	8 564 134	8 644 278	8 747 034	8 845 733	8 946 230	9 055 416	
Evolution n-1	8,85%	- 0,17%	5,45%	- 1,18%	0,94%	1,19%	1,13%	1,14%	1,22%	1,12%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 983 234	9 961 798	10 529 975	11 110 000	11 443 300	11 786 599	12 140 197	12 526 585	12 925 342	
Evolution n-1	3,35%	- 0,21%	5,70%	5,51%	3,00%	3,00%	3,00%	3,18%	3,18%	3,07%
Subventions versées (art 657)	5 687	7 049	6 462	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	7 049	
Evolution n-1	- 22,11%	23,95%	- 8,33%	0,59%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,44%	1,63%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	5 974 052	6 126 373	6 242 514	6 280 708	6 358 734	6 454 050	6 550 805	6 649 016	6 748 708	
Evolution n-1	- 1,57%	2,55%	1,90%	0,61%	1,24%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,45%
Total des dépenses de gestion courante - scénario réaliste	24 196 184	24 314 218	25 445 645	25 961 342	26 452 812	26 994 183	27 543 235	28 128 331	28 736 514	
Evolution n-1	4,81%	0,49%	4,65%	2,03%	1,89%	2,05%	2,03%	2,12%	2,16%	2,05%
Intérêts de la dette (art 66111)	122 164	103 250	81 284	62 107	48 102	37 595	285 128	490 314	664 443	
Evolution n-1	0,21%	- 15,48%	- 21,27%	- 23,59%	- 22,55%	- 21,84%	658,42%	71,96%	35,51%	60,64%
Intérêts courus non échus - ICNE (art 66112)	-7160	-9607	-8450	-10129	-9571	-9571	-9571	-9571	-9571	
Evolution n-1	- 23,47%	34,18%	- 12,05%	19,87%	- 5,51%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 1,13%
Charges exceptionnelles (chap 67)	89 604	4 923	4 737	11 567	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	
Evolution n-1	100,83%	- 94,51%	- 3,79%	144,18%	- 4,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 1,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	39 100	84 238	117 524	72 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
Evolution n-1	115,44%	39,51%	- 38,74%	11,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,13%
Sous-total charges d'exploitation - scénario réaliste	243 708	182 804	195 095	135 545	129 531	119 024	366 557	571 744	745 872	
Evolution n-1	55,05%	- 24,99%	6,72%	- 30,52%	- 4,44%	- 8,11%	207,97%	55,98%	30,46%	40,64%
Total des dépenses réelles de fonctionnement - scénario réaliste	24 439 892	24 497 022	25 640 740	26 096 887	26 582 343	27 113 207	27 909 792	28 700 075	29 482 386	
Evolution n-1	5,15%	0,23%	4,67%	1,78%	1,86%	2,00%	2,94%	2,83%	2,73%	2,47%
TOTAL des dépenses de gestion courante - scénario pessimiste					26 817 987	27 703 976	28 620 346	29 568 175	30 549 128	
Evolution n-1					3,30%	3,30%	3,31%	3,31%	3,32%	3,31%
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement - scénario pessimiste					26 947 518	27 836 500	29 056 354	30 274 932	31 502 653	
Evolution n-1					3,3%	3,30%	4,38%	4,19%	4,06%	4,0%

Aperçu détaillé des chapitres 011 et de la contribution au VALTOM :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
60612 - Energie électrique	76 089	202 799	131 854	136 000	138 720	141 494	134 122	129 600	132 192
60622 - Carburant	1 279 479	1 104 259	1 095 183	1 050 000	1 060 500	1 071 105	1 081 816	1 092 634	1 103 561
60632 - Fournitures petit équipement (pièces parc)	693 804	624 972	816 594	690 000	700 350	710 855	721 518	732 341	743 326
61551 - Matériel roulant	227 249	256 061	311 835	305 000	310 275	315 643	321 106	326 665	332 323
616 - Assurance	160 311	109 773	154 661	170 309	180 000	190 000	205 000	211 150	217 485
6262 - Frais de télécommunication	219 117	224 333	217 188	253 000	258 060	263 221	268 486	273 855	279 332
Autres	1 323 428	1 387 421	1 319 847	1 350 599	1 370 858	1 391 421	1 412 293	1 440 176	1 468 644
Charges à caractère général (chap 011)	3 979 477	3 909 618	4 047 162	3 954 908	4 018 763	4 083 740	4 144 340	4 206 421	4 276 863
	15,8%	-1,8%	3,5%	-2,3%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,7%

VALTOM	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Part variable (chap 011)	4 253 733	4 309 381	4 619 531	4 609 226	4 625 515	4 663 294	4 701 391	4 739 809	4 778 551
		1,3%	7,2%	-0,2%	0,4%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Part population (chap 65)	5 569 770	5 772 322	5 823 965	5 856 513	5 928 247	6 017 171	6 107 428	6 199 040	6 292 025
		3,6%	0,9%	0,6%	1,2%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
TOTAL	9 823 503	10 081 703	10 443 496	10 465 739	10 553 762	10 680 464	10 808 819	10 938 849	11 070 577
		3,6%	0,9%	0,6%	1,2%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

Principales tendances à retenir pour le BP 2026 et les exercices budgétaires suivants :

- Les charges à caractère général – hors Valtom (chap 011) :

Le chapitre 011 est celui qui est naturellement le plus impacté par le niveau de l'inflation. Après une période 2022-2024 tendue sur les prix, la prévision 2025 serait en retrait avec un niveau de réalisation qui retrouverait un montant inférieur à 4 M€ (-2,3%). En effet, le contexte actuel est plus favorable pour la maîtrise des postes carburant/énergie et pièces détachées du parc roulant.

Notre fil conducteur est de contenir l'évolution de ce chapitre comptable à 1,5 % / an à partir de 2026, soit en valeur une progression annuelle de 60 000 €. D'après les dernières prévisions d'inflation en notre possession (cf chap I-A), nous sommes plutôt confiants pour suivre cette tendance jusqu'en 2027. Pour la suite, nous avons plus d'incertitudes, mais des projets arriveront à maturité pour espérer des économies sur le fonctionnement du syndicat :

- Les investissements photovoltaïques engagés sur les projets d'extension du siège et du futur pôle de Riom assureront des économies sur les factures d'électricité,
- La fermeture du second site de Pont du Château et l'organisation de la collecte sur le seul site de Riom à partir de 2027, devront permettre d'exploiter de nouveaux leviers d'optimisation (poste énergie bâtimentaire et frais d'entretien du parc roulant suite à la réduction du nombre de mulets),
- Les délais de livraison des véhicules neufs se détendent en cette fin d'année 2025 ! C'est une bonne nouvelle pour envisager à terme une maîtrise des enveloppes dédiées à l'entretien du parc roulant.

Deux points de vigilance sont à souligner :

- Nous avons des craintes sur la maîtrise de notre poste assurance. Face à un risque climatique croissant pour les compagnies d'assurance, les primes s'envolent. D'ailleurs ce constat est déjà fait en 2025 sur l'actualisation annuelle des prix de nos contrats ! Ces derniers seront renouvelés au 01/01/2028, c'est pourquoi notre prospective prend en compte une très probable majoration des conditions tarifaires proposées par les sociétés qui répondront à l'appel d'offres. Le SBA pourrait également demander la couverture de nouveaux risques, notamment en lien avec le déploiement de projets photovoltaïques.

- Hauteur des prix et usage toujours plus poussé des transmissions de données par ondes (domotique embarquée / contrôle d'accès des PAC), justifient une progression soutenue des dépenses de télécommunication.

Pour la mise en place du BP 2026, nous espérons tenir l'enveloppe du chapitre 011 légèrement au-dessus de 4M€.

La masse salariale (chap 64) :

Le cadrage prospectif de la masse salariale repose sur une progression de 3 % par an, soit en valeur, une tendance moyenne de 350 000 € par exercice.

Au vu des évolutions constatées en 2024 et 2025 (> 5%), la tendance retenue à la prospective n'est pour l'instant pas respectée par le syndicat. Nous sommes plus optimistes pour 2026. En effet, l'impact de la revalorisation du régime indemnitaire des agents ou encore des renforts nécessités par certains projets (ex de l'organisation du festival Horizons Circulaires) aura été absorbé budgétairement. Suite à la mise en place d'un nouveau RIFSEEP au mois de février 2025, une baisse de l'absentéisme est aussi attendue. Elle devrait permettre de mieux contenir les crédits affectés aux remplacements.

Néanmoins, les marges sont étroites car l'augmentation de 3 points de cotisation patronale pendant 4 ans pour le financement de la CNRACL (actée en Loi de finances 2025) absorbe à elle seule 150 000 € de crédits budgétaires annuels.

Il est donc préconisé que le syndicat s'équipe d'outils de pilotage de sa masse salariale. Ils lui permettront de mieux identifier les causes d'augmentation de ses dépenses de personnel, tout en apportant un plus de fiabilité aux prévisions budgétaires.

L'objectif 2026 est de tenir l'enveloppe du chapitre 012 à 11,4 M€.

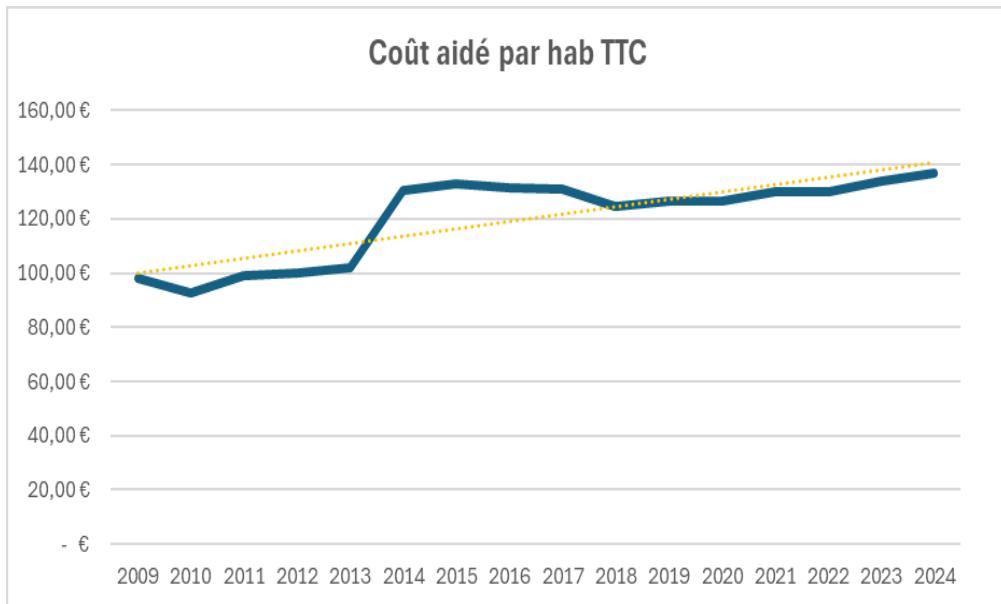
Les coûts de traitement versés au VALTOM :

Poste prépondérant de la section de fonctionnement, les coûts de traitement versés au VALTOM sont supérieurs à 10 M€ depuis 2023. Ils absorbent, avec la masse salariale, 2/3 des crédits de fonctionnement de la collectivité.

Pour rappel, la participation du SBA au VALTOM se compose de deux parts :

- *La part population* : en 2024, elle représente 55% de la contribution du SBA. Elle finance les frais généraux du Valtom, les coûts de traitement de la collecte sélective (centre de tri Paprec) et des flux en déchèterie hors REP. Le financement de l'incinérateur n'est pas intégré à la part population.
- *La part variable* : en 2024, elle représente donc 45% de la contribution du SBA. Elle finance les frais de fonctionnement de l'incinérateur pour trois flux : les ordures ménagères, les non recyclables des déchèteries (NR) et les refus de tri issus de la collecte sélective. La part variable est calculée à partir d'un prix à la tonne par flux envoyé à l'incinérateur.

Le graphique suivant met en évidence l'impact de l'ouverture de l'incinérateur en 2014 sur la courbe de charges du SBA : le coût aidé a gagné 15 € / hab en un an.



Le SBA n'ayant pas « directement » la main sur les choix de gestion du syndicat de traitement, les prévisions financières présentées restent incertaines, à l'exception de l'année 2026, puisque à l'heure de la rédaction de ce rapport, le VALTOM a communiqué les orientations de sa politique tarifaire pour le prochain exercice budgétaire.

Ainsi le tarif à l'habitant, qui sera voté en février par le VALTOM, devrait évoluer de 1,5 % au maximum. Dans sa projection 2026, le SBA a pour l'instant retenu une augmentation de 1% de la part population, ce qui porterait la contribution forfaitaire au-dessus de 5,9 M€, contre 5,85 M€ en 2025. Pour les années suivantes, en accord avec les projections du VALTOM, une croissance moyenne annuelle de 1,5 % de la part population a été comptabilisée (soit 90 000 € par an).

En considérant les majorations de tarifs projetées par le VALTOM sur les trois flux incinérés (des prévisions qui pourraient être révisées à la hausse en intégrant les incidences d'une nouvelle augmentation de la TGAP), la maîtrise de la part variable par le SBA passe par un maintien des efforts engagés pour réduire les tonnages acheminés à l'incinération.

Sur les OM, l'objectif est de passer en dessous des 120 kg par habitant en 2026. Au vu de la tendance 2025, une nouvelle fois en baisse sur les tonnages OM, cette référence semble cohérente. Cette dynamique sera à maintenir sur le long terme.

Depuis 2021, et au fil de l'ouverture des pôles de valorisation de Lezoux et Combronde, les quantités de NR reculent chaque année. Cette tendance a également été retenue en prospective.

Pour ce qui concerne les refus de tri, nous affichons également un objectif de baisse, qui nous l'espérons sera atteint pour compenser les augmentations tarifaires annoncées par le VALTOM (347 € la tonne en 2026). La question des tonnages des refus de tri est prioritaire pour le syndicat : depuis 2025, le coût de traitement annuel a dépassé le million d'euros.

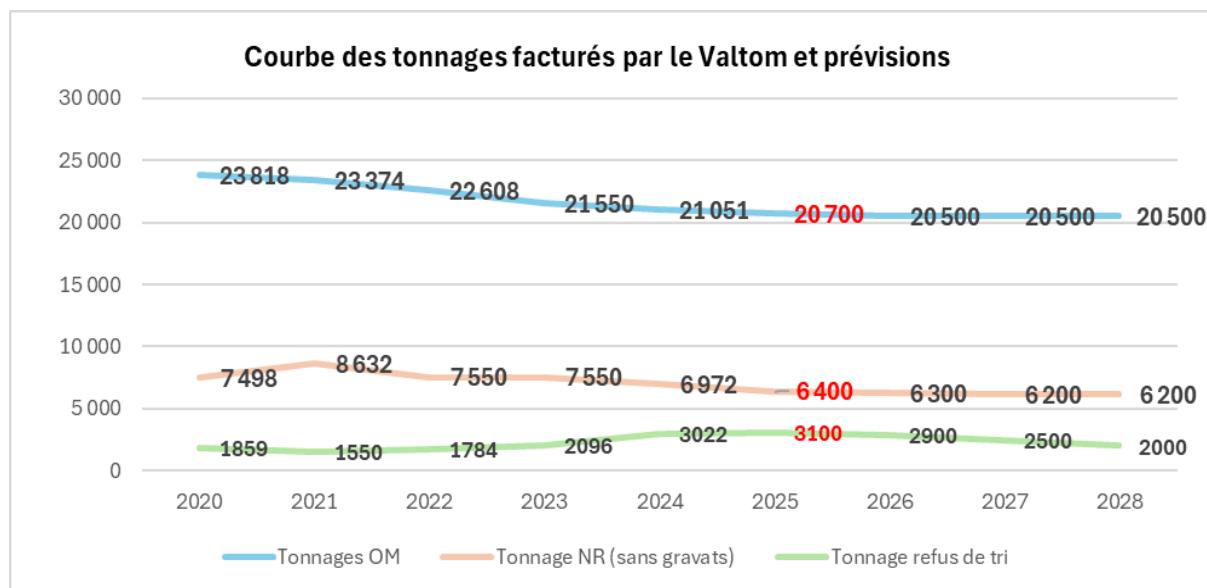
Le SBA mobilise des moyens pour lutter contre les erreurs de tri :

Depuis le début de l'année 2025, des moyens particuliers sont déployés par la collectivité pour réduire les erreurs de tri envoyées à l'incinération.

L'expérimentation d'un dispositif de caméras intelligentes, dénommé Ficha, est actuellement engagée par le syndicat sur deux véhicules de collecte en porte à porte. Il doit permettre de détecter en priorité les sacs noirs qui se retrouvent dans le bac de la collecte sélective. Le lien fait avec la puce du bac permet de repérer l'usager fautif qui pourra faire l'objet d'un rappel des consignes de tri par courrier.

Cette action est soutenue par l'éco organisme Citeo (subvention de 69 000€).

En compilant nos objectifs de tonnages et les orientations tarifaires annoncées par le Valtom, nous envisageons une progression annuelle de la part variable légèrement inférieure à 1%.



Les frais financiers (chap 66) :

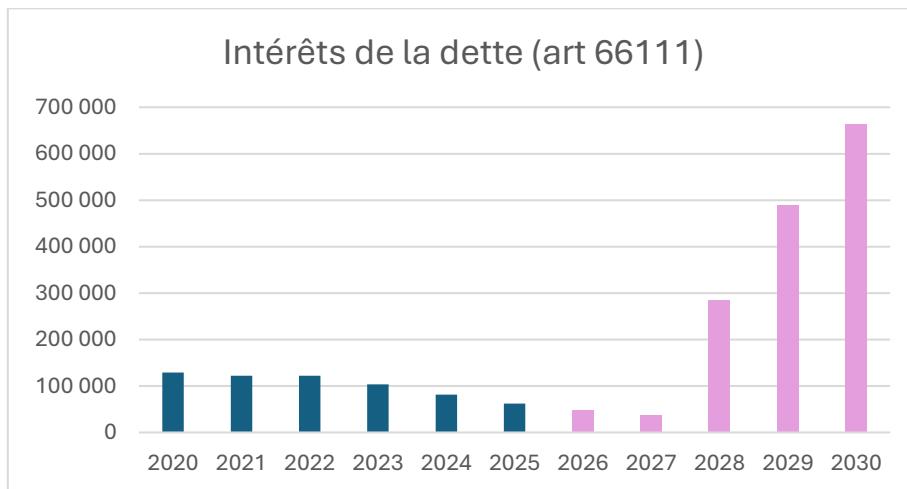
C'est un poste budgétaire qui est amené à prendre de l'épaisseur au fil de l'engagement des projets d'investissement et donc du recourt à l'emprunt par le SBA.

Avec un premier emprunt réalisé en 2027, le poids des frais financiers au sein de la section de fonctionnement va s'accélérer à partir de 2028. Si les conditions de financement offertes aux collectivités restent « plutôt » avantageuses, c'est-à-dire positionnées dans la fourchette de 3,5% / 4%, le SBA devrait constater une évolution de ses frais financiers jusqu'à 660 000 € en 2030, alors que l'enveloppe du chapitre 66 a été évaluée à 48 000 € au BP 2026 ; le syndicat étant actuellement très peu endetté.

Les prévisions sont toutefois à considérer avec prudence. Elles dépendent de la capacité du SBA à engager sa PPI dans les temps souhaités et elles pourront être révisées en fonction de l'évolution des taux d'intérêts.

A ce jour, l'encours de dette du SBA est 100% fixé. En fonction du contexte monétaire et des opportunités de marché, un rééquilibrage devrait s'opérer par le recours à des emprunts à taux variables. Pour rappel, les encours équitablement répartis entre taux fixes et taux variables présentent les meilleurs rendements sur le moyen long terme. Les prêts à taux variable sont également plus facilement réaménageables.

D'autre part, le retour à un fonds de roulement d'équilibre à partir de la fin de l'exercice 2027 (cf chap G) nécessitera de renforcer les outils de gestion de trésorerie. Le recours à une ligne de trésorerie et à des emprunts intégrants des phases de mobilisation revolving sera étudié.



E - L'autofinancement

Autofinancement SBA	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prev 2025	Prev 2026	Prev 2027	Prev 2028	Prev 2029	Prev 2030
Epargne brute - scénario optimiste	4 259 920 €	4 759 478 €	3 716 491 €	3 955 811 €	4 207 900 €	4 351 299 €	4 359 952 €	4 398 226 €	4 479 494 €
Evolution n-1		11,73%	-21,91%	6,44%	6,37%	3,41%	0,20%	0,88%	1,85%
Taux d'autofinancement	15%	16%	13%	13%	14%	14%	13%	13%	13%
Epargne brute - scénario réaliste	4 259 920 €	4 759 478 €	3 716 491 €	3 955 811 €	4 048 695 €	4 025 711 €	3 845 355 €	3 683 910 €	3 543 304 €
Evolution n-1		11,7%	-21,9%	6,4%	2,3%	-0,6%	-4,5%	-4,2%	-3,8%
Taux d'autofinancement	15%	16%	13%	13%	13%	13%	12%	11%	11%
Epargne brute - scénario pessimiste	4 259 920 €	4 759 478 €	3 716 491 €	3 955 811 €	3 842 725 €	3 628 006 €	3 198 190 €	2 789 939 €	2 393 361 €
Evolution n-1		12%	-22%	6%	-3%	-6%	-12%	-13%	-14%
Taux d'autofinancement	15%	16%	13%	13%	12%	12%	10%	8%	7%

L'autofinancement (ou épargne brute) est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement pour financer les investissements de la collectivité, ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Comme expliqué au sein de la partie II – A du présent ROB, préserver la santé financière du SBA, tout en engageant une PPI ambitieuse, suppose de maintenir le niveau de l'épargne brute au-dessus de 3,5 M€. En proportion cela représente un taux d'autofinancement de 10%.

Le tableau précédent démontre que ce cap financier est respecté par le scénario réaliste. Néanmoins, le poids croissant des frais financiers, déclenchés par les nouveaux emprunts, érode les excédents dégagés par la section de fonctionnement à partir de 2028. Avec un taux d'autofinancement de 11 % à partir de 2029, les marges de manœuvre pour garantir une épargne brute suffisante seront étroites. Tout effort préventif d'optimisation de la gestion du SBA est donc bienvenu.

Après 2030, une fois la PPI achevée et financée, il est prévu que le syndicat retrouve quelques points d'autofinancement car il sera en mesure de se désendetter et donc d'abaisser sa charge d'intérêts.

En 2025, il est anticipé que l'épargne brute progresse légèrement comparativement à 2024, un dernier exercice budgétaire qui avait enregistré à la fois une baisse du produit de TEOMi (suite à la décision syndicale de baisser le taux de la part fixe) et une augmentation plutôt soutenue des charges de fonctionnement. Cette année, le contexte est plus favorable puisque le produit de TEOMi retrouve une dynamique, alors que les charges de fonctionnement devraient être globalement mieux maîtrisées (cf chap 011).

Les niveaux d'autofinancement du scénario pessimiste constituent des seuils d'alerte. Le dérapage des dépenses de fonctionnement ferait basculer, dès 2028, le taux d'autofinancement en dessous de la valeur plancher de 10 %.

F - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement n'ont pas fait l'objet d'ajustements entre les scénarios de prospective. En l'état actuel des moyens financiers du syndicat, l'objectif politique est d'engager un programme évalué à plus 45 M€ HT sur 5 ans. Cette enveloppe sera répartie sur les trois budgets de la collectivité.

D'après les données des scénarios réaliste et optimiste, il est acquis que le SBA dispose à ce jour des moyens financiers (fonds de roulement de 13 M€ au 31/12/2024 et faible niveau d'endettement) pour envisager sereinement la réalisation de cette PPI. A contrario, le scénario pessimiste démontre que si l'autofinancement venait à ne plus être maîtrisé, la courbe d'investissement pressentie ne serait pas finançable en l'état. Il faudrait dès lors arbitrer des projets actuellement envisagés par la collectivité.

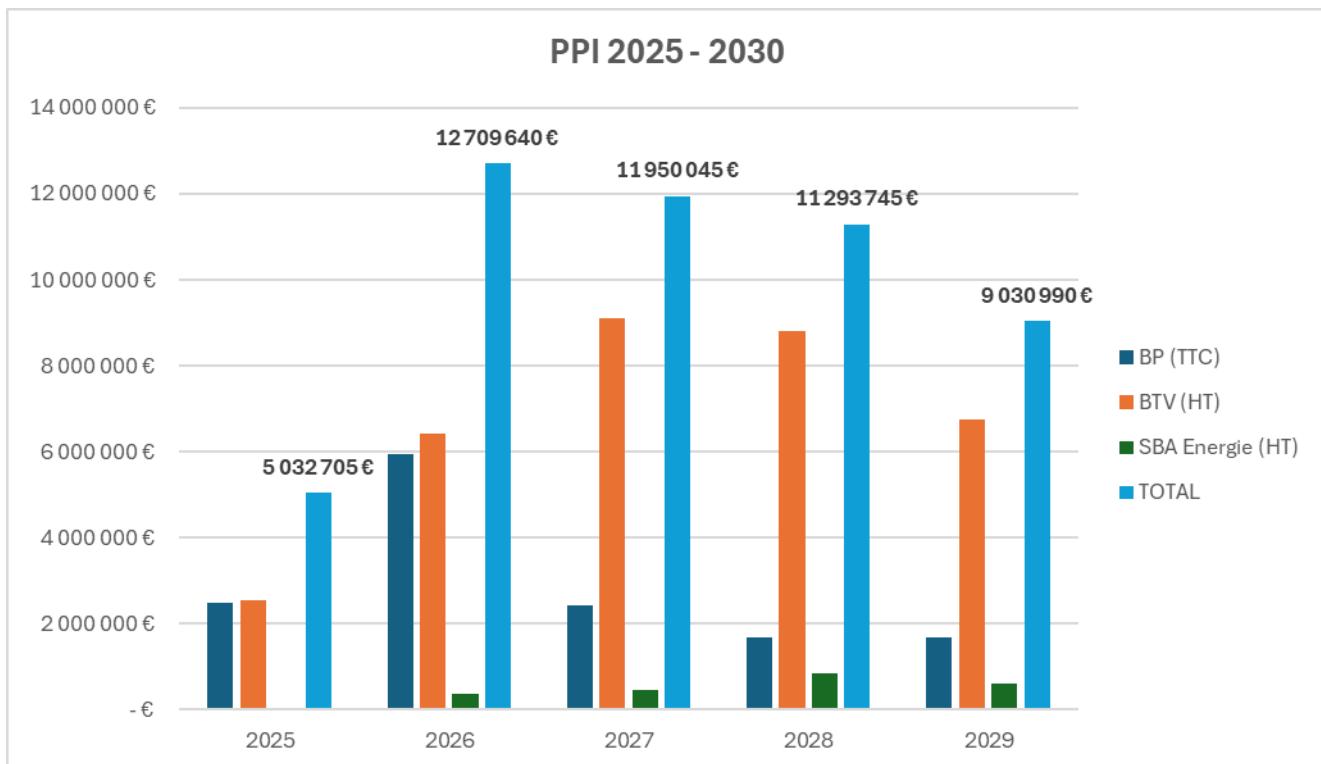
La PPI, telle que présentée au sein de ce rapport, a été initialement bâtie à l'automne 2024 après révision du schéma directeur des collectes du SBA par délibération du comité syndical. Elle a fait l'objet d'une actualisation pendant l'été 2025.

La programmation des investissements a été modifiée sur trois points :

- 1) Les travaux de l'extension du siège ont été décalés de six mois, ils seront donc portés financièrement par les budgets 2026 et 2027 (BP).
- 2) Les travaux des pôles de valorisation de Billom et Plaine Limagne ont également été décalés : les études seront réalisées en 2027 et les travaux débuteront en 2028 (BTV).
- 3) Les estimations associées aux projets photovoltaïques ont été fiabilisées et revues à la baisse en fonction des prix de marché actuellement constatés.

Il en découle que la prévision actualisée des investissements 2025 / 2030 présente une courbe plus lissée comparativement à celle exposée au ROB 2025 qui concentrerait l'essentiel des dépenses sur 2027. Ceci présente également l'avantage de mieux répartir le recours à l'emprunt sur les exercices budgétaires successifs.

Présentation graphique des montants d'investissement envisagés par le SBA jusqu'au terme de l'exercice 2029 (bâimentaire + véhicules + matériel technique) :



Les montants présentés sont estimatifs et dépendent de la capacité de la collectivité à engager les projets dans les temps, malgré certaines contraintes techniques (disponibilité et qualité du foncier) et administratives (délais associés à la commande publique et à l'instruction des dossiers).

Les dépenses d'investissement 2025 devraient atteindre les 5 M€ au 31/12. Après une année 2024 en retrait (2,5 M€), le syndicat accélère en cette fin année et pose les premières pierres de sa PPI 2025-2030. La progression ainsi constatée se compose essentiellement des frais de maîtrise d'œuvre engagés sur les projets d'extension du siège et du pôle de Riom. Bonne nouvelle également, les délais de livraison des véhicules se détendent, une réalisation de 2 M€ est espérée au CFU 2025.

La courbe d'investissement va très nettement s'accélérer à partir de 2026 pour dépasser, en consolidé sur les trois budgets du syndicat ,les 10 M€ pendant trois ans.

Quelques précisions sur les montants envisagés pour 2026 :

- Les crédits d'investissement du budget principal seront prioritairement consacrés à l'extension du siège et devraient atteindre les 6 M€. Il est prévu que cette opération se termine en 2027.
- Une enveloppe similaire est envisagée au budget tri et valorisation où le déclenchement des travaux pour le pôle de Riom et l'éco point de Châtel Guyon, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour le futur pôle de valorisation de Veyre Monton, mobiliseront l'essentiel des crédits budgétaires.
- 350 000 € de crédits sont fléchés au budget SBA énergie pour l'installation de panneaux sur l'éco point de Châtel Guyon et sur le bâtiment technique de l'extension du siège.

L'année 2027 sera consacrée à la poursuite des travaux du pôle de Riom, ainsi qu'au lancement de l'opération de Veyre Monton. Les travaux de l'extension du siège seront achevés à partir de l'été.

2028 sera un exercice de transition entre une première vague de travaux qui s'achèvera (pôles de Riom et de Veyre Monton) et l'ouverture de nouveaux chantiers, tels que les pôles de Billom et Plaine Limagne.

Sur l'ensemble de la PPI, le Budget Tri et Valorisation (BTV) portera 70 % de l'investissement. Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière puisqu'il justifiera certains choix stratégiques, notamment pour ce qui concerne le fléchage des emprunts entre le budget général et le BTV.

Les investissements rattachés au budget SBA énergie (panneaux photovoltaïques) ont été évalués à 2.2 M€.

Les projets ici exposés sont en partie liés aux orientations du Schéma Directeur des Collectes qui a été actualisé et adopté en comité syndical du 23/09/2024. Il met notamment l'accent sur :

- L'installation d'un pôle de valorisation par EPCI membre ;
- Le développement de la collecte en points d'apport collectifs pour les ordures ménagères et la collecte sélective dans les zones rurales et dans les secteurs d'habitat collectif, lotissements et centres urbains ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte du verre ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte des emballages fibreux en parallèle du déploiement de la collecte en PAC ;
- La promotion des solutions de séparation à la source des bio-déchets par la généralisation du compostage individuel et collectif et en développant une collecte des bio-déchets ;
- Le déploiement de la collecte de proximité des encombrants ;
- La dynamisation de la collecte des textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures en diversifiant les modes de collecte et en densifiant le maillage de colonnes de collecte ;
- Le maintien des opérations d'optimisation de la collecte porte-à-porte en parallèle aux évolutions de comportements des usagers et au déploiement des PAC.

Présentation des investissements bâtimentaires envisagés par la collectivité sur la période 2025-2030 :

Montants HT	Date prévisionnelle début travaux	Coût bâtimentaire					MO/machines et divers	Coût de l'opération
		Pôle de Valorisation/déchèterie	Espace économie circulaire	Ressourceries	Photovoltaïque			
Pôle de Riom	juin-26	3,69	1,70	1,57	0,55	2,28	9,78	
Eco point Châtel	avr-26	1,1			0,1	0,3	1,50	
Pôle de Veyre Monton	mars-27	3,03		2,48	0,44	1,63	7,57	
Pôle de Billom	juin-28	1,87		1,10	0,55	1,33	4,85	
Pôle Plaine Limagne	juin-28	1,87			0,44	0,69	3,00	
TOTAL		11,55	1,70	5,14	2,08	6,22		26,70

Suite aux deux réussites de ces dernières années, à savoir les pôles de Lezoux et Combronde, le SBA va poursuivre le déploiement de pôles de valorisation sur chacun des territoires des EPCI membres non encore équipés. Quatre sont inscrits à la PPI, pour une enveloppe totale de 25 M€ HT.

Le futur pôle de Riom, qui a été évalué à presque 10 M€ HT et dont les travaux débuteront en juin 2026, constituera un espace de tri et de valorisation « 3 en 1 » : sur le même site seront associés un pôle de valorisation avec végétalisation, une ressourcerie et un espace économie circulaire. Cette innovation rejoint l'objectif du SBA d'améliorer les conditions de tri, de favoriser la valorisation des matières récupérées immédiatement sur place et de soutenir les initiatives dans le domaine de l'économie circulaire.

Le maillage du territoire de Riom Limagne et Volcans sera complété par la transformation / rénovation de la déchèterie de Châtel Guyon en éco point de proximité. Il offrira une meilleure continuité de service au public avec la mise à disposition d'un accès 7j/7 pour le dépôt des déchets verts et des gravats. Son coût est estimé à 1,5 M€.

La phase préalable (jury de concours + APS/APD) aux travaux du pôle de Veyre Monton débutera en 2026, avec l'objectif d'engager la phase chantier en mars 2027. Le budget de 7,5 M€ affecté à ce projet intègre également

une partie ressourcerie de 1100 m². Des échanges sont actuellement engagés avec Mond'Arverne Communauté pour que le SBA trouve des relais publics et associatifs pour la gestion de ce futur espace de réemploi.

Si les recherches de terrains actuellement engagées par le syndicat aboutissent dans les prochains mois, le commencement des travaux des pôles de Billom et Plaine Limagne pourrait être envisagé en 2028.

Tous ces projets seront équipés de panneaux photovoltaïques dont les dépenses seront comptabilisées au budget SBA énergie. Une grande partie de cette production locale d'électricité sera dédiée à l'autoconsommation, ce qui sera un atout pour optimiser ce poste de dépense coûteux pour la collectivité. Une réflexion, accompagnée par un bureau d'études, est actuellement engagée par le SBA pour définir la meilleure stratégie sur la gestion des surplus de production : un choix devra être fait entre l'autoconsommation patrimoniale ou collective.

Focus projet espace économie circulaire de Riom :

L'espace économie circulaire sur le pôle de Riom (évalué à 1,7 M€ HT) aura pour fonction d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets, entreprises et écoles dans la fabrication de nouveaux produits à partir de déchets. Trois ateliers sont prévus au démarrage (bois, textile et plastique) et permettront aux entrepreneurs de prototyper et d'innover à partir du gisement de matières issu du pôle de valorisation auquel l'espace sera adossé.

Cette dynamique permettra de fédérer tout un réseau d'acteurs engagés dans une transition vers l'économie circulaire via des partenariats, des échanges de matières et de bonnes pratiques.

Le développement de synergies favorisera l'augmentation des initiatives et la quantité de matières réemployée localement.

Des formations et des interventions d'expert à destination des porteurs de projet, écoles et universités seront proposées pour faire de l'économie circulaire le modèle économique de demain.

Concrètement, environ 900m², composés de trois ateliers équipés de machines-outils pour travailler le bois, le textile et le plastique, seront mis à disposition de porteurs de projets sélectionnés. Un espace de coworking et d'accompagnement sera disponible pour les entrepreneurs, et des formations ou séminaires seront dispensés pour démocratiser l'économie circulaire. La collaboration entre porteurs de projets, afin de répondre aux différents besoins d'entités publiques ou privées, sera recherchée.

Le service économie circulaire du SBA a débuté une réflexion sur les futures modalités de gestion de cet espace. S'il devrait être géré en régie par le SBA, un appui du réseau économie circulaire, en cours de constitution à l'échelle du Département du Puy de Dôme, semble être une réelle opportunité pour la mise en avant de l'équipement auprès des acteurs de la filière.

Montants HT	Début des travaux	Coût des travaux	Photovoltaïque	MO et divers	Coût de l'opération
Extension du siège	déc-25	4,11	0,24	0,78	5,12

L'extension du siège du SBA sur le site de Riom constitue le dernier projet bâimentaire inscrit à la PPI 2025-2030. Son coût a été estimé à 5,12 M€ HT. Il sera compensé par la vente du site de Pont du Château, avec une recette espérée de 700 000€. En cette fin d'année, les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Le chantier devrait débuter au mois de janvier 2026. La priorité sera donnée à l'annexe technique afin d'envisager un déménagement

des services de collecte de Pont du Château début 2027. Une subvention DSIL de l'Etat a été obtenue sur ce projet à hauteur de 200 000 €.

Présentation des autres dépenses d'investissement :

En complément de ces projets dits « structurants », le SBA va poursuivre ses investissements courants, notamment pour moderniser les moyens techniques affectés à la collecte.

Ainsi, un budget annuel de 2 M€ est reconduit pour le renouvellement du parc roulant. Cette enveloppe permettra d'acquérir en moyenne 4 véhicules de collecte ou de transfert par an (deux sur chaque budget). Elle pourra faire l'objet d'ajustements annuels en fonction des besoins et de l'état constaté du parc. Que cela soit pour les véhicules lourds ou légers, l'orientation du SBA est de progressivement converger vers l'usage d'un parc roulant « plus vert ». C'est pourquoi les motorisations au gaz ou à l'électricité sont mis en avant dans les appels d'offres de la collectivité, en parallèle du travail réalisé auprès des constructeurs pour qu'ils soient en mesure de répondre à ce besoin et d'assurer des livraisons dans des délais raisonnables.

Toujours en lien avec le schéma directeur des collectes, le SBA s'engage à poursuivre le déploiement des Points d'Apports Collectifs (PAC). Une priorité sera donnée aux territoires ruraux ou denses, dont les installations déjà réalisées ces dernières années présentent des résultats concluants en termes d'usages. Un budget moyen de 0,6 M€ par an est prévu à cet effet, ce qui représente l'installation d'une trentaine de PAC par exercice.

Voici à titre indicatif une première programmation des crédits de paiement anticipés à partir du BP 2026 pour les trois Autorisations de Programmes (AP) associées à la PPI du SBA :

Ces prévisions seront retravaillées lors de la mise en place finale du BP 2026.

Les crédits affectés à l'installation de panneaux photovoltaïques sont inscrits au budget SBA énergie.

Budget principal (montants TTC) :

AP 9760 "Extension du siège"	CP 2025 réalisés (projection 31/12)	CP 2026	CP 2027	TOTAL TTC
	872 100 €	4 290 000 €	730 000 €	5 892 100 €

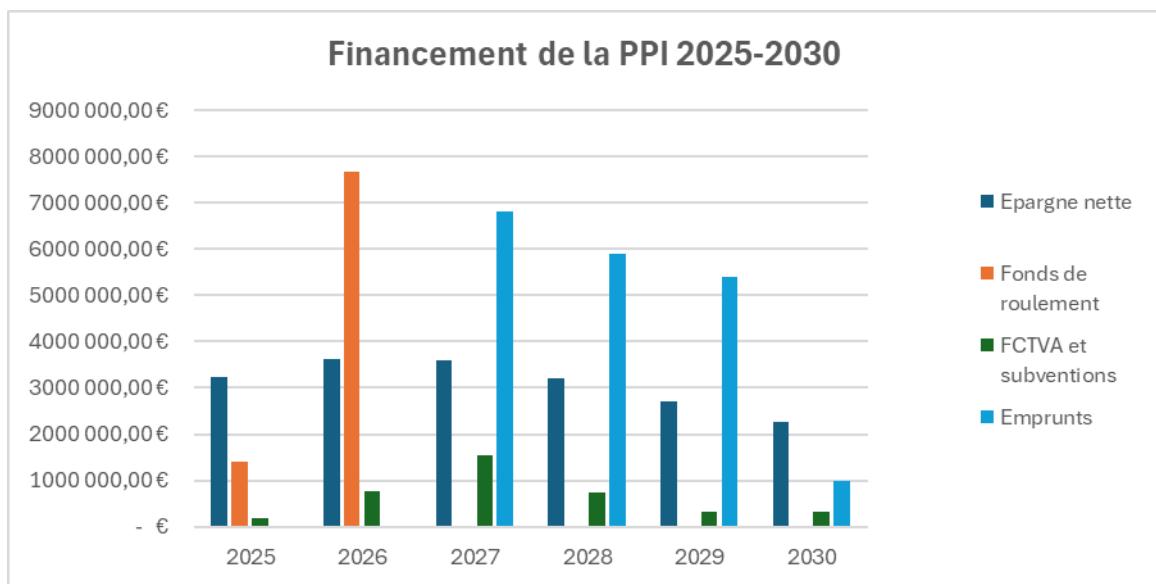
Budget tri et valorisation (montants HT) :

AP 9200 "Schéma directeur des déchèteries"	CP 2025 réalisés (projection 31/12)	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total programmation 2025-2029
Pôle de Riom	765 180,00 €	2 695 760,00 €	4 039 695,00 €	1 776 665,00 €		9 277 300,00 €
Pôle de Veyre Monton	10 000,00 €	630 880,00 €	2 668 450,00 €	2 516 980,00 €	1 358 490,00 €	7 184 800,00 €
Eco point de Châtel Guyon	110 000,00 €	1 550 000,00 €				1 660 000,00 €
Pôle de Billom			664 000,00 €	1 090 800,00 €	2 593 200,00 €	4 348 000,00 €
Pôle de Plaine Limagne			247 900,00 €	1 024 300,00 €	1 324 300,00 €	2 596 500,00 €
Pôle de Lezoux	15 000,00 €	135 000,00 €				150 000,00 €
Eco point 2				900 000,00 €		900 000,00 €
Total par année	900 180,00 €	5 011 640,00 €	7 620 045,00 €	7 308 745,00 €	5 275 990,00 €	26 116 600,00 €

Budget SBA énergie (montants HT) :

AP 1010 "Panneaux photovoltaïques"	CP 2025 réalisés (projection 31/12)	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total programmation 2025-2029
Extension du siège		80 000,00 €	190 000,00 €			270 000,00 €
Pôle de Riom		100 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €		500 000,00 €
Pôle de Veyre Monton			100 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
Eco point de Châtel Guyon		100 000,00 €				100 000,00 €
Pôle de Billom				150 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €
Pôle de Plaine Limagne				150 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €
Pôle de Lezoux		73 000,00 €				73 000,00 €
Eco point 2				80 000,00 €		80 000,00 €
Total par année	- €	353 000,00 €	440 000,00 €	830 000,00 €	600 000,00 €	2 223 000,00 €

G - Le financement de la PPI et les projections d'endettement



Les hypothèses chiffrées ici présentées sont issues du scénario réaliste et ne concernent que les budgets BP et BTV consolidées.

En synthèse, le plan de financement de la PPI 2025-2030 va s'articuler autour de deux phases :

- **La première sur les exercices budgétaires 2025-2026** où le SBA va prioritairement utiliser son fonds de roulement pour financer ses investissements : environ 9 M € sur deux ans. La trésorerie d'équilibre sera atteinte en fin d'année 2026 avec un volume de référence de 4,2 M€ (2,1 M€ par budget). Le SBA devra donc anticiper le déploiement d'outils de gestion de trésorerie pour éviter tout risque de défaut de paiement à partir de 2027, qui sera le premier exercice en « trésorerie 0 », même si la référence de 4,2 M€ a été calculée de façon à apporter un peu de souplesse au SBA dans la prise en charge de ses paiements.

L'usage du fonds de roulement, qui était préconisé par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport pour atteindre une gestion à l'équilibre des comptes, reste donc l'option prioritaire du SBA. Elle fait écho à des prévisions de taux d'intérêts toujours bien positionnées, dans un contexte de stabilité de l'inflation en dessous de 2%. Si la situation monétaire venait à se dégrader, il est convenu que le syndicat s'interrogera sur son plan de financement afin d'évaluer l'opportunité d'un recours anticipé à l'emprunt.

- **La seconde phase qui débutera en 2027** se concrétisera par un recours plus soutenu à l'emprunt. Il se répartira sur 3 exercices successifs pour un total d'environ 18 M€. Au vu des aléas potentiels que le SBA pourrait rencontrer pour réaliser ses travaux dans les temps souhaités, il est probable qu'une partie de ce besoin d'emprunt soit décalé vers 2030.

Comme l'indique le tableau suivant, le recours à l'emprunt nécessaire au financement de la PPI va logiquement enclencher une progression du niveau d'endettement. Ainsi, le capital restant dû atteindra les 18,5 M€ au 01/01/2030. Conformément à la trajectoire souhaitée (cf chap A), la capacité de désendettement se positionnera en dessous de 6 ans, ce qui permettra de préserver le potentiel d'investissement du syndicat pour la prochaine période.

Même si l'échéance semble lointaine, il est logiquement anticipé, qu'une fois la PPI 2025-2030 réalisée, deux à trois exercices successifs, avec des niveaux d'investissement modérés, seront mis à profit pour désendetter la collectivité.

Les valeurs du scénario pessimiste démontrent que tout dérapage budgétaire en fonctionnement pénaliserait trop fortement le SBA dans sa capacité à financer la PPI 2025-2030. Il aboutirait à une capacité de désendettement de plus de 9 ans qui placerait la collectivité dans une situation financièrement trop risquée.

<u>Scénario réaliste</u>	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunt	- €	- €	6 800 000 €	5 900 000 €	5 400 000 €	1 000 000 €
CRD au 31/12	3 010 374 €	2 594 416 €	8 969 908 €	14 223 104 €	18 659 706 €	18 392 982 €
CAPDES	0,8	0,6	2,2	3,7	5,1	5,2
Remboursement de la dette	733 603 €	415 958 €	424 508 €	646 803 €	963 397 €	1 266 724 €
Frais financiers	62 107,0 €	48 102,0 €	37 595,0 €	285 128,0 €	490 314,0 €	664 443,0 €

<u>Scénario pessimiste</u>	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunt	- €	300 000 €	7 000 000 €	6 500 000 €	6 300 000 €	2 200 000 €
CRD au 31/12	3 010 374 €	2 894 416 €	9 455 474 €	15 301 467 €	20 614 448 €	21 489 039 €
CAPDES	0,8	0,8	2,6	4,8	7,4	9,0
Remboursement de la dette	733 603 €	415 958 €	438 942 €	654 006 €	987 019 €	1 325 409 €

Malheureusement le plan de financement a été revu à la baisse pour la partie subventions d'investissement. Malgré l'appui des services de la sous-préfecture de Riom et du service SUBZEN de la Banque Postale pour référencer les dispositifs auxquels le SBA serait éligible, beaucoup de portes se ferment actuellement, dans un contexte très peu favorable pour l'obtention de subventions : baisse des enveloppes étatiques et période de fin de programmation pour les fonds européens. Nous espérons toutefois capter 1 M€ de subvention au titre de la DSIL gérée par la Préfecture du Puy-de-Dôme.

FOCUS SBA ENERGIE :

Le plan de financement du budget annexe SBA énergie n'est pour l'instant pas achevé. Nous manquons de données fiables pour nous projeter sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. La collectivité sera accompagnée début 2026 par un bureau d'études afin d'évaluer par site le potentiel de vente d'électricité, ainsi que les charges qui devront être engagées pour l'entretien et l'amortissement des équipements.

L'objectif est de pouvoir présenter au ROB 2027 une prospective financière cohérente sur ce budget autonome.

Pour le budget 2026, à noter que la charge d'investissement devrait dépasser les 300 000€ (cf tableau p37). Elle sera financée par une avance de trésorerie en provenance du budget principal d'un montant équivalent. Notre stratégie étant d'employer en priorité le fonds de roulement du budget principal pour financer les premiers investissements. Lorsque le volume des recettes de fonctionnement sera suffisant pour couvrir des annuités de dette, les premiers emprunts seront déclenchés (normalement à partir de 2028). Les avances de trésorerie prélevées au BP devront à terme être remboursées par le budget SBA énergie.

III - La gestion du personnel

Le SBA réalise la plupart de ses missions en régie.

Les orientations stratégiques du mandat se traduisent par la volonté de faire du Syndicat du Bois de l'Aumône un territoire engagé en matière de protection de l'environnement et pleinement au service de ses usagers.

La stratégie du Syndicat du Bois de l'Aumône implique de nouveaux modes de collecte, de tarification et une évolution des prestations proposées aux usagers en faveur d'économies de fonctionnement.

Le schéma directeur des collectes horizon 2030 (mis à jour en 2024), porte sur :

- Le développement de la collecte des déchets en points d'apports collectifs,
- La généralisation de la collecte alternée des déchets,
- L'encouragement à la valorisation et au réemploi pour la collecte en déchèteries : pôles de valorisation, éco-points et végéteries, mise en place de ressourceries,
- Une optimisation des opérations de transferts et de transport de déchets,
- Le renforcement de la relation avec l'usager.

Ces changements, associés à un développement rapide et constant de la réglementation sur ces sujets, entraînent à court, moyen et long terme une évolution des métiers et des compétences requises. En parallèle, l'organisation reste marquée par une pyramide des âges vieillissante, un taux élevé d'inaptitudes explicable par la pénibilité des métiers et des difficultés de repositionnement sur des postes en interne compte tenu de la mono-activité de la structure. La mobilisation des ressources humaines au service du projet de la collectivité constitue, dans ce contexte, un enjeu majeur.

Les orientations en matière de ressources humaines pour l'année 2026 s'articulent autour d'objectifs prioritaires :

- Formaliser et mettre en œuvre un programme de prévention et de promotion de la santé au travail, réduire les risques d'accidents et de maladie liée au travail,
- Poursuivre une démarche de lutte contre l'absentéisme,
- Faire de la proximité avec les managers et les agents un axe de progrès collectif en agissant globalement sur le climat social, le dialogue social, la communication interne,
- Accompagner l'encadrement dans le rôle d'acteur sur la santé au travail,
- Accompagner le changement par le développement de l'employabilité et l'adaptation des compétences,
- Partager la fonction RH avec les encadrants de proximité et les agents par la dématérialisation des processus.

A - La masse salariale

Un effort important de maîtrise des dépenses de personnel est réalisé depuis plusieurs années par une recherche systématique de rationalisation des coûts de gestion courante et d'organisation générale des services.

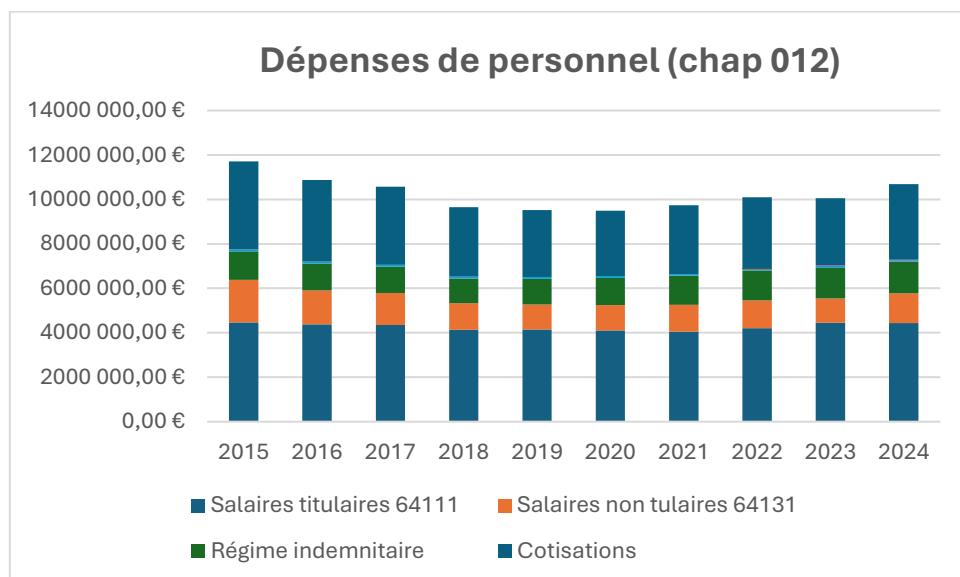
Marquée par une baisse significative entre 2015 et 2020, l'évolution de la masse salariale (chapitre 012 : rémunérations, cotisations, assurances) témoigne des efforts engagés en faveur de l'optimisation du service et de la maîtrise des coûts. Ces derniers ont largement été facilités par le lancement de la TEOMi en 2018 puisqu'une baisse immédiate des tonnages collectés a été constatée.

A compter de 2021, les dépenses de personnel ont retrouvé une pente ascendante.

Néanmoins, les dernières optimisations réalisées, notamment le déploiement de la collecte alternée sur l'ensemble du territoire pour les OM, ont permis de contenir la hausse des dépenses de personnel entre 2022 et 2023, alors que dans le même temps plusieurs revalorisations du point d'indice ont été engagées par l'Etat afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics en pleine crise inflationniste et qu'en interne la collecte des biodéchets a été lancée.

Un rebond de la masse salariale est constaté en 2024. Pour l'expliquer, on peut noter l'augmentation générale de la valeur du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%), ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents au 01/01/2024 (environ 25€ de plus par mois et par agent) et une augmentation anticipée du SMIC en novembre 2024. Parallèlement il existe des évolutions de grade et d'échelon pour le personnel en place (effet GVT « glissement-vieillesse technicité »).

La tendance 2025 est similaire à celle de 2024. L'exercice devrait clôturer sur une masse salariale de 11,1 M€ (+5%). Cette situation se résume par l'impact de la révision du RIFSEEP des agents du SBA et par la hausse de l'enveloppe dédiée au recrutement d'agents contractuels. En effet, sur ce point, des renforts ont été nécessaires pour accompagner certains projets, comme l'organisation du salon Horizon Circulaire ou le déploiement d'actions pour lutter contre les erreurs de tri. La hausse des cotisations patronales pour le financement de la CNRACL représente un coût annuel de 150 000 € pour le SBA.



Rappel des principales mesures qui auront un impact sur la masse salariale 2026 :

▪ **Le point d'indice des fonctionnaires**

En l'état actuel des discussions parlementaires sur le PLF 2026, aucune revalorisation du point d'indice des fonctionnaires n'est envisagée pour 2026.

▪ **L'augmentation du salaire minimum de croissance (SMIC)**

Depuis novembre 2024, le SMIC n'a pas fait l'objet de revalorisation : tout fonctionnaire et agent contractuel occupant un emploi à temps complet perçoit au minimum le traitement afférent à l'indice brut 367 (1801,73€) ainsi qu'une indemnité compensatrice du SMIC (0,07€ par agent par mois), soit un brut mensuel minimum de 1 801,80 €. Une éventuelle évolution du SMIC en 2026 pourrait engendrer une augmentation entre 20 et 25€ du brut mensuel.

▪ **Le fonds national de compensation du supplément familial de traitement**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sont tenus d'adhérer au Fonds national de compensation, qu'ils versent ou non un supplément familial, dès lors qu'ils emploient au moins un agent fonctionnaire. Le Fonds national de compensation a pour rôle d'égaliser, a posteriori, les charges résultant du paiement du supplément familial de traitement versé aux fonctionnaires territoriaux. Le fonds calcule le taux de compensation sur la base des traitements et des suppléments familiaux versés par les 49 000 employeurs territoriaux. La compensation consiste à reverser aux collectivités crééditrices les sommes récupérées auprès des collectivités débitrices.

Depuis 2019, le Syndicat du Bois de l'Aumône alimente ce fonds. La dépense pour 2026 est estimée à 0,1% du chapitre 012.

▪ **Le « Glissement – Vieillesse – Technicité » (GVT)**

La variation individuelle des rémunérations des personnels titulaires témoigne des efforts en faveur d'une évolution des carrières. Les augmentations sont liées :

- Aux avancements d'échelon (vieillesse),
- Aux avancements de grade et promotions internes (technicité) dont le taux annuel est défini par l'autorité territoriale en concertation avec les représentants du personnel dans le cadre de la démarche « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ». Il est compris, depuis 2015, entre 8 et 12 % de l'effectif.

La charge annuelle du GVT pour le SBA est estimée à 60 000 €.

▪ **Cotisations**

L'augmentation des cotisations patronales CNRACL initiée en 2025 par l'Etat (+3% pendant 4 ans) se poursuivra en 2026 et porterait cette dernière à 40,65 % du traitement brut annuel. L'ensemble des autres charges patronales et cotisations salariales pour l'année 2026 (URSSAF, Pôle emploi, Contribution solidarité autonomie, versement transport, cotisations au Centre de Gestion et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Comité National d'Action Sociale...) devrait rester stables.

Le coût annuel de la revalorisation CNRACL est estimé à 150 000 €.

▪ **Contrat d'assurance statutaire**

Le SBA a adhéré au contrat d'assurance statutaire avec la société Willis Towers Watson (AXA) pour la période 2024/2026.

La cotisation d'assurance statutaire s'élève à 2 % du traitement indiciaire brut annuel soumis à retenues pour pension majoré de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), soit un montant prévisionnel de 415 000 € en 2026.

Le contrat garantit :

- Le versement d'indemnités journalières pour le risque statutaire accident ou maladie imputable au service avec franchise de 15 jours par arrêt pour les congés de longue maladie et de longue durée.
- Le remboursement des dépenses de santé liées aux accidents de travail (soins...).

B - Les effectifs

Les évolutions des modes de collecte, notamment, entraînent une évolution des métiers et des compétences vers davantage de technicité.

Les services s'adaptent en continu pour assurer des prestations étendues et attendues (lavage des PAC, pôles de valorisation). Ces facteurs impactent la structure des effectifs dans la durée.

Évolution des effectifs et des rémunérations des agents titulaires et non titulaires

En 2025, l'effectif du Syndicat du Bois de l'Aumône est composé ainsi :

- Filière technique : 86% - Filière administrative : 14%
- Catégorie C : 89,5% - Catégorie B : 9% - Catégorie A : 1,5%
- Agents : 83% - Encadrants : 17%
- Hommes : 80,5% - Femmes : 19,5%

Le nombre d'ETP titulaires est stable et le nombre d'ETP non titulaires est en augmentation (impact absentéisme, parcours de formation de nouveaux encadrants et contrats de gestion de projets).

Ces dernières années, grâce aux optimisations de collecte, le SBA a réduit son recours aux renforts contractuels sur la collecte en porte à porte.

	2022		2023		2024		2025***	
Agents par statut	ETP*	Traitemen**	ETP*	Traitemen**	ETP*	Traitemen**	ETP*	Traitemen**
Contractuels	57	1 342 997 €	47	1 202 548 €	56	1 087 369 €	53	1 113 684 €
Dont emplois aidés	1		1					
Statutaires	189,5	5 402 612 €	186,7	5 723 005 €	187,6	5 637 711 €	188	5 696 545 €
Par catégorie	ETP*	%	ETP*	%	ETP*	%	ETP*	%
A	4,9	4,3%	3,9	4%	3,9	4,4%	3,8	3,6%
B	12,8	7,7%	11,8	7,6%	12	7,5%	17	10,6%
C	171,5	88%	171	88,4%	171,7	88,1%	167,2	85,8%

*ETP contractuels : *Equivalent Temps Plein des agents en activité en moyenne dans l'année (variation saisonnière)*

*ETP statutaire : *Equivalent Temps Plein des agents en activité au 1^{er} janvier de l'année*

**Traitemen : *salaire de base exprimé en euros*

***2025 : *prévisionnel fin d'année*

La mobilité en 2025

Pour l'année 2025, on compte, à date, 8 départs :

- 4 départs à la retraite,
- 3 mutations,
- 1 radiation des effectifs suite démission.

Pour l'année 2025, on compte, à date, 5 recrutements :

- 4 stagiairisations : 1 conducteur ripeur, 2 conducteurs polyvalent, 1 gardien de déchèterie
- 1 recrutement par voie de mutation : 1 responsable collecte PAC.

Un recours aux remplacements encadré et limité aux strictes nécessités du service.

Le SBA assure sa mission toute l'année sans fermeture annuelle des services. L'organisation doit permettre aux agents de prendre leurs congés. Pour certains services, il s'agit de fonctionner avec seulement une part de l'effectif (services administratifs notamment), pour d'autres -collecte, transfert, déchèteries- nous avons recours à des agents de remplacement.

Nous avons aussi recours à des personnels contractuels pour pallier l'absence des agents de terrain :

- Absences de courte durée : maladie ordinaire, accident, formation...

- Absences de longue durée (longue maladie, maladie de longue durée, accident ou maladie imputable au service

...ainsi qu'aux besoins saisonniers et à des projets spécifiques identifiés et limités dans le temps.

Le temps de travail (Données chiffrées 2025)

Les agents occupant un emploi à temps complet effectuent 1 607 heures de travail effectif.

14 agents travaillent à temps partiel parmi lesquels 9 femmes et 5 hommes :

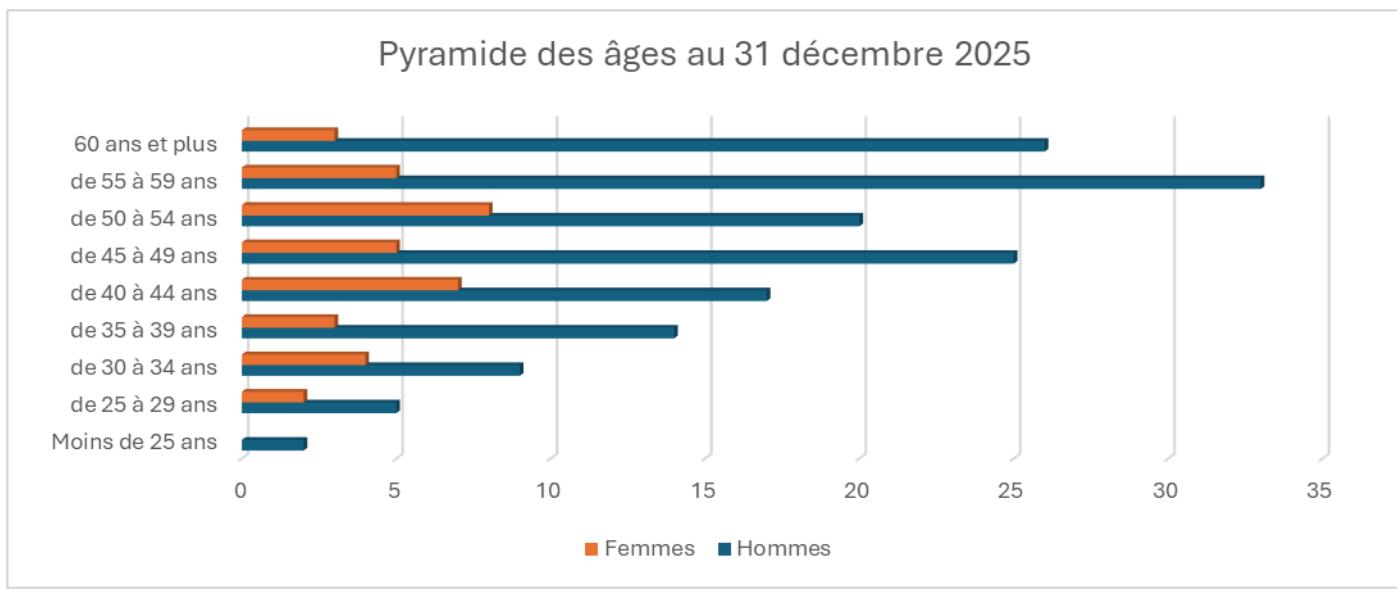
- 1 agent travaille à 90%,
- 11 agents travaillent à 80%,
- 1 agent travaille à 70%
- 1 agent travaille à 50%.

La pyramide des âges

Il s'agit d'un outil de diagnostic dont le but est de donner une photographie de la répartition des générations au sein de l'organisation. Une analyse permet de mesurer et d'anticiper les changements.

L'âge moyen des agents statutaires est de 48 ans au 31 décembre 2025. L'ancienneté moyenne au Syndicat du Bois de l'Aumône s'établit à 18 ans et 5 mois.

On peut, par conséquent, considérer que l'organisation bénéficie de solides compétences. En revanche, cette typologie entraîne une masse salariale relativement importante et des risques d'absences pour maladie ou accidents plus importants. La synthèse nationale des bilans sociaux de 2019 spécifie que les absences pour raisons de santé croissent avec l'âge (8,9 jours pour les fonctionnaires de moins de 25 ans et 49,7 jours pour les fonctionnaires de la tranche d'âge 60-64 ans. La pyramide des âges du SBA montre une prédominance des agents dans la tranche 55-59 ans.



Prospective des départs en retraites

Cette estimation a été réalisée à partir des prises de contact auprès des agents. Il faut noter la variabilité de l'âge de départ entre 57 ans (carrières longues, situation « active ») et 67 ans.

- 2025 : 5 départs en retraite (dont 1 pour invalidité),
- 2026 : 4 départs en retraite prévus (dont 1 pour invalidité avec effet rétroactif 2024).

La prospective permet d'agir pour diminuer le risque de perte du savoir-faire en mettant en place des dispositifs de transmission de la connaissance.

La résorption de l'emploi précaire

Le nouvel exécutif s'est engagé dans une démarche pluriannuelle de résorption de l'emploi précaire qui se traduit par la stagiairisation d'agents contractuels de longue durée positionnés sur des emplois à caractère permanent. A ce titre, 4 agents contractuels ont été intégrés à l'effectif titulaire en 2025 sur un total de 6 recrutements.

L'évolution des métiers et des compétences

La mise en œuvre des projets de l'organisation implique une évolution métiers et des compétences requises afin d'assurer :

- Le développement de la collecte des déchets en colonnes, la maintenance, l'entretien et le lavage de ces dispositifs,
- L'encouragement à la valorisation et au réemploi et l'intégration des nouvelles réglementations sur les déchets (REP),
- Le développement de la collecte des biodéchets en proximité,
- L'optimisation des opérations de transfert et de transport de déchets,
- Le renforcement de la relation avec l'usager notamment pour le suivi de la tarification incitative, pour adapter les contenants de collecte aux nouveaux usages, pour distribuer les composteurs,
- La sécurité des sites et des personnes, la lutte contre les incivilités,
- L'analyse et le suivi de nos bases de données informatiques.

C – Santé au travail

Les absences pour raison de santé

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, ont porté leurs fruits. L'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018 poursuivait le même objectif. Bien que ces données nécessitent une grande prudence dans leur interprétation, on observe une baisse régulière du taux d'absentéisme incluant tous les motifs d'absence pour raison de santé jusqu'en 2020.

Depuis la pandémie de COVID-19, on assiste à une légère mais constante augmentation du taux d'absentéisme, associée à un allongement des arrêts de travail. Le SBA a réagi en 2025 en révisant son régime indemnitaire afin de mieux valoriser la présence des agents. Ainsi, nous espérons une stabilisation du taux d'absentéisme dès cette année.

Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accidents de service, maladie professionnelle, mise en disponibilité d'office). C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année. (*Calcul du taux d'absentéisme : nombre de jours d'arrêt / nombre total de jours de travail *100*)

Il évolue comme suit :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (*)
13 ,21 %	12,92 %	13,10 %	12,18%	13,50 %	14,97%	14,19%	14,14 %

(*) chiffres portant sur les 6 premiers mois – hors situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'épisode épidémique

La pyramide des âges vieillissante, la pénibilité des métiers, la mono activité de la structure marquent l'activité au quotidien. Pour des raisons de santé, plus d'un tiers de l'effectif titulaire, bénéficie :

- D'aménagements de poste (aide mécanique, ceinture lombaire, port de chaussures de sécurité adaptées...),
- De restrictions ou inaptitudes (limitation de port de charges lourdes, pas d'effort physique intense, pas de travail isolé...).

Par ailleurs, 15 agents en activité bénéficient ou ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique afin de favoriser l'amélioration de leur état de santé.

Dans ce contexte, l'organisation multiplie les initiatives en faveur du maintien dans l'emploi :

- **Des entretiens de ré-accueil** sont organisés en cas :
 - D'absences supérieures à 30 jours ou fréquentes,
 - D'accidents ou de maladies imputables au service.

Ils associent le responsable de l'agent et un représentant de la Direction des Relations Humaines. L'entretien de ré-accueil constitue une approche managériale de gestion de l'absentéisme dont l'objectif est de favoriser le retour et le maintien dans l'emploi des agents, de façon progressive, afin de faciliter une bonne réadaptation et d'éviter les situations d'échec.

D – Bien-être au travail

La participation de l'employeur à l'action sociale

Le Syndicat du Bois de l'Aumône adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de ses agents titulaires et non titulaires (dont la durée de contrat est supérieure à 6 mois). La participation représente près de 0,5 % du chapitre 012 (rémunérations, cotisations, assurances).

Le dialogue social

Le dialogue social est favorisé afin de développer une culture de concertation. Au cours de l'année 2024, se sont tenus :

- Quatre Comités Sociaux Territoriaux,
- Des commissions thématiques liées, par exemple, aux avancements de carrière,
- Un « Groupe de Dialogue Social » a été institué en 2021 à l'initiative de la Vice-Présidente en charge des Relations humaines. Cette nouvelle instance d'échanges vient désormais compléter et enrichir les comités techniques, qui sont plus formels.

L'exécutif accorde une grande importance au bien-être au travail, condition essentielle pour rendre un service de qualité aux usagers. Les échanges en 2022 avec les représentants du personnel avaient abouti sur la modification du RIFSEEP ainsi qu'un quota d'avancement de carrière plus important que les années précédentes. Afin de développer une relation de confiance assise sur l'écoute entre élus et agents, cette démarche de dialogue social s'est poursuivie en 2025 pour aboutir à de nouveaux accords sur le RIFSEEP.

La prévention des risques professionnels

Le Syndicat du Bois de l'Aumône s'engage à développer une stratégie de prévention des risques professionnels en priorisant les actions suivantes :

- Actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- Réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail,
- Favoriser l'adaptation des postes de travail,
- Impliquer tous les acteurs dans une démarche d'amélioration continue,
- Poursuivre les actions en faveur de la qualité de vie au travail.